# VALORISATION FORESTIÈRE EN SITE CLASSÉ

## GUIDE PAYSAGE

## VALLÉE DE LA CLARÉE ET VALLÉE ÉTROITE

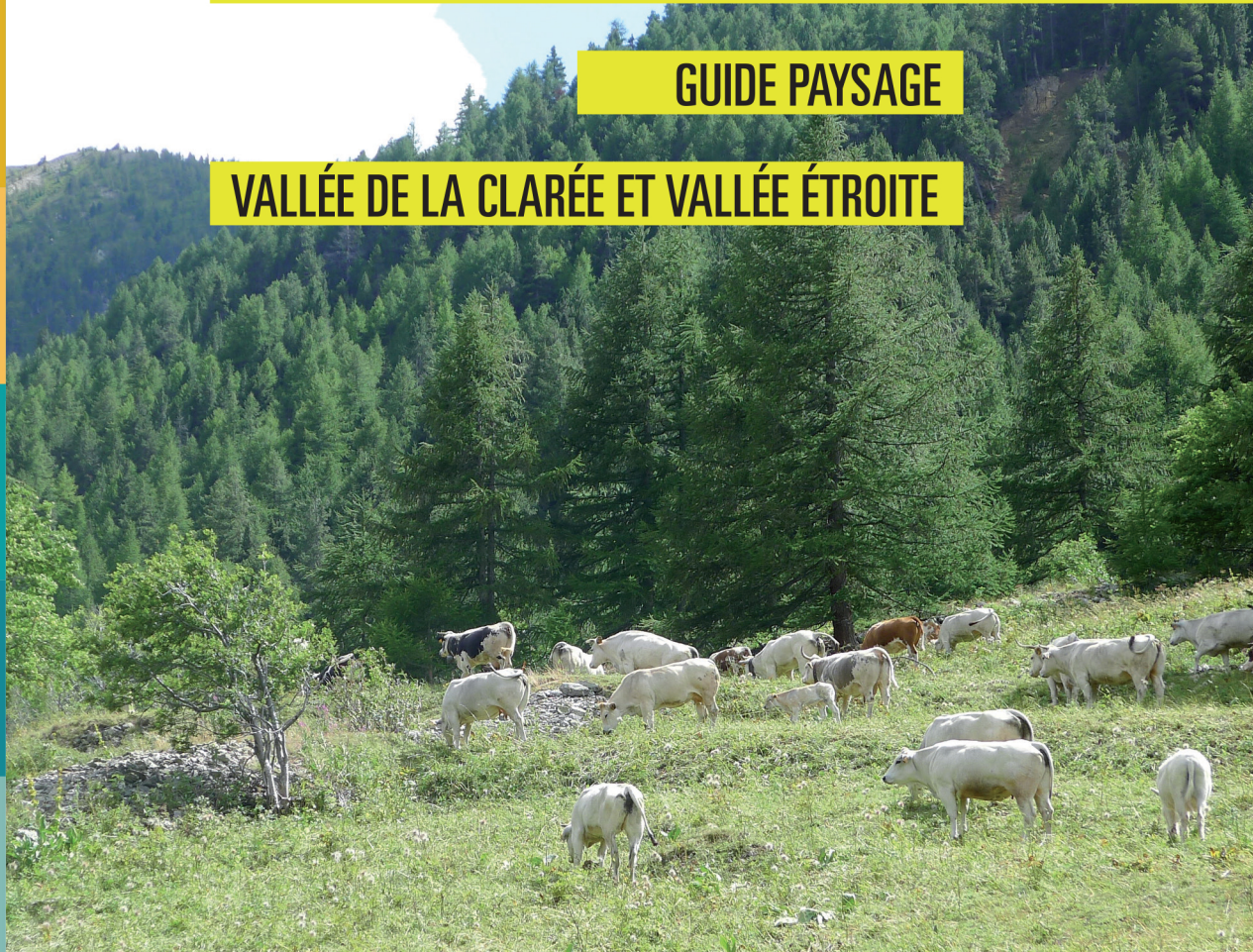

§

Rédaction : Olivier Chandioux, Bruno Duhazé, Cécile Pinon
Photos et illustrations : Bruno Duhazé
Graphisme : La barre d'espace : Pascal Conil-Lacoste + Marie-Pierre Bauduin
Ouvrage réalisé en Frutiger, Univers et Garamond
Réalisation décembre 2012 pour la Communauté de communes du Briançonnais

# *Vallée de la Clarée*
# *Vallée Étroite*

## *Valorisation forestière en site classé – Guide paysage*

# *Sommaire*


*I Valorisation forestière en site classé* *3*

Objectifs 3
Contexte 4
Méthodologie 6
Approche paysagère 7

*II La forêt dans le paysage* *9*

Une situation foncière particulière 10

*III Travaux sylvicoles et enjeux paysagers*

Fiche 1 – *Typologie des boisements* 13
Fiche 2 – *Les coupes d'éclaircie* 19
Fiche 3 – *Les coupes de régénération* 25
Fiche 4 – *Les interventions sylvopastorales* 33
Fiche 5 – *Défrichement et recul de lisière* 39
Fiche 6 – *Exploitation et sortie de bois* 51
Fiche 7 – *Interventions en sites remarquables* 59
Fiche 8 – *L'accueil du public en forêt* 67
Fiche 9 – *Procédures et réglementations* 75

*Glossaire* 81
*Bibliographie, références et adresses* 88

# I - Valorisation forestière en site classé

## OBJECTIFS

### Un guide de valorisation paysagère

En partenariat avec la Communauté Européenne, via le programme « Alcotra 2007-2013 » de valorisation transfrontalière des ressources forestières des Hautes Vallées, avec le co-financement du Département des Hautes-Alpes et de la Région PACA, la Communauté de Communes du Briançonnais a décidé de publier ce « Guide de valorisation forestière en Clarée » afin de faciliter et cadrer les interventions des gestionnaires, exploitants ou propriétaires forestiers, mais aussi de sensibiliser les élus et le grand public à la gestion de la forêt dans le Site Classé de la Clarée et de la Vallée Étroite.

Ce guide est un document ciblé sur les actions paysagères à mener sur la forêt et doit permettre de familiariser les propriétaires et le grand public avec des techniques sylvicoles simples et peu contraignantes pouvant s'inscrire dans le cadre d'une gestion courante, dans le but de préserver les milieux naturels sensibles et maintenir les paysages traditionnels de la Clarée et de la Vallée Étroite.

Église Saint-Sébastien de Plampinet
et massif forestier sur basses pentes

La rivière de la Vallée Étroite et le Grand Serre

**AVERTISSEMENT**

**Ce guide rassemble un certain nombre d'actions et de propositions en faveur d'une valorisation paysagère et économique de la sylviculture dans la vallée de la Clarée qui ne seront réalisables que dans le cadre d'une gestion forestière mutualisée.**

**Seul le regroupement des propriétaires forestiers permettra d'engager des actions concrètes sur le terrain et d'obtenir des résultats.**

CONTEXTE

# Situation géographique des deux vallées

La Vallée de la Clarée et la Vallée Étroite sont situées aux confins des territoires alpins du sud, à la frontière de l'Italie.

# Un découpage du foncier morcelé en parcelles très petites. Forêt publique, forêt privée

La gestion forestière tient une place essentielle dans la vallée. En effet, la forêt publique, domaniale et communale, couvre 5.178 ha (soit 75 % de la forêt présente sur les deux vallées). Et la forêt privée représente 25 % soit environ 1.726 ha.

Pour la forêt privée, l'état foncier montre l'existence de nombreuses parcelles de très petites tailles, inadaptées à l'exploitation forestière en l'état. Ce contexte rend très difficile la valorisation économique, et a fortiori paysagère, de ces forêts.

Plusieurs propriétaires ont manifesté leur intérêt pour l'amélioration de leur mélézin. Mais seuls, ils sont dépourvus.

**Une des actions à mener dans le cadre du Guide et du Grand Site vise à les aider à s'unir entre propriétaires voisins afin de conduire une exploitation viable, concertée et adaptée aux sites des vallées.**

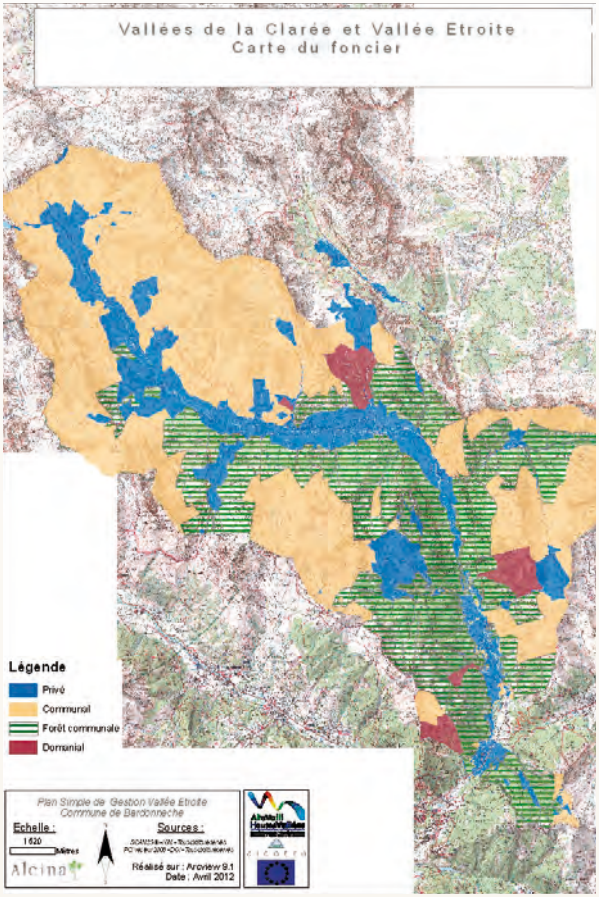

## MÉTHODOLOGIE

# Fiches de recommandations paysagères

Abordant les notions de patrimoine paysager et de gestion sylvicole dans une première partie, le guide propose 9 fiches thématiques concernant les travaux forestiers à envisager pour les interventions en Site Classé.

En préalable, il est important de rappeler que pour préserver l'intégrité paysagère d'un Site Classé, toute intervention forestière est soumise à autorisation. La fiche n° 9 du guide liste ainsi les travaux soumis à autorisation et leurs procédures.

**LES THÉMATIQUES DÉVELOPPÉES SONT :**

FICHE 1 - Typologie des boisements
FICHE 2 - Les coupes d'éclaircie
FICHE 3 - Les coupes de régénération
FICHE 4 - Les interventions sylvopastorales
FICHE 5 - Défrichement et recul de lisière
FICHE 6 - Exploitation et sortie de bois
FICHE 7 - Interventions en sites remarquables
FICHE 8 - L'accueil du public en forêt
FICHE 9 - Procédures et réglementations

Massif forestier de Bois Noir

Alpages près du Lac Rond et les crêtes de Cerces

## APPROCHE PAYSAGÈRE

# L'évolution du paysage forestier

L'exploitation du bois s'est maintenue dans les forêts communales, apportant un revenu substantiel aux communes de la vallée.
Par contre, les boisements privés sont peu ou pas exploités. Quelques prélèvements ici et là y sont réalisés pour les besoins locaux.
L'activité agricole ou l'élevage sont en déclin, et de nombreux pâturages font place dorénavant à de nouveaux boisements colonisateurs (accrus de conifères, expansion des ripisylves, etc.) ou aux nouvelles constructions résidentielles. L'économie locale ne vient plus seulement de la terre, elle s'articule maintenant autour des activités touristiques et de quelques promotions immobilières.

Pourtant, l'accueil touristique se nourrit de la qualité du site et de la beauté des paysages. La gestion forestière y tient une place essentielle.

L'équilibre entre ces différentes activités économiques doit être restitué si l'on veut préserver la qualité et l'originalité de ces paysages. L'agriculture et la transhumance doivent offrir de nouveaux débouchés, avec le soutien nécessaire des collectivités.

Une meilleure organisation entre institutions locales et groupements de propriétaires forestiers peut permettre une relance de la filière bois locale. Les interventions forestières doivent être accompagnées afin qu'elles ne portent pas atteinte à l'intégrité de ces paysages exceptionnels.
Ce guide propose quelques pistes de réflexion pour gérer au mieux gestion sylvicole et insertion dans le paysage.

Chalets de Lacha et les bois de Sully

Fond de vallée et mélézin clair (boisements sylvopastoraux) de Roche Noire

# Un patrimoine paysager naturel et culturel à préserver

Dans le cadre d'interventions forestières, les mesures d'insertion ou de protection prendront en compte les éléments suivants :

**DU POINT DE VUE PAYSAGER :**

- les sites et monuments classés ou inscrits (monuments historiques, loi de 1930),
- les espaces naturels sensibles (espaces naturels sensibles inventoriés dans le cadre du site Natura 2000),
- les sites naturels ou culturels remarquables (non classés),
- les arbres remarquables,
- les panoramas et points de vue significatifs,
- les portes d'entrée des unités paysagères,
- les routes touristiques et chemins de grande randonnée,
- les pôles d'accueil touristique,
- les abords des sites urbanisés,
- les points noirs paysagers à traiter.

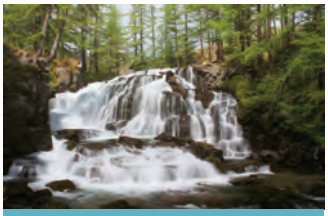

Écrin forestier autour de la cascade de Fontcouverte

**DU POINT DE VUE SYLVICOLE :**

- la dynamique forestière et les types de peuplements forestiers,
- les lisières forestières,
- les versants très exposés,
- les sites et équipements liés à l'exploitation (piste forestière, laisse et place de débardage, scierie…)

Pin sylvestre remarquable près de Notre-Dame de Bon Rencontre

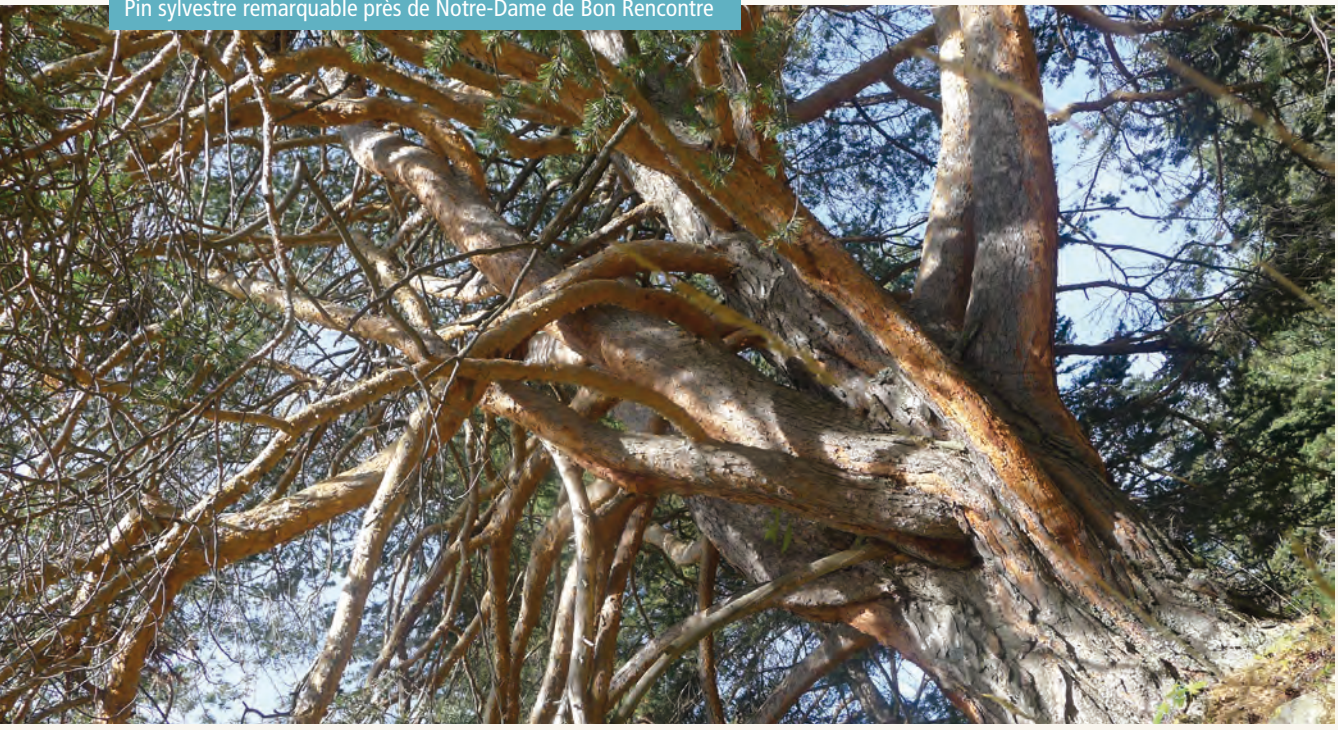

# LA FORÊT DANS LE PAYSAGE

## Une gestion sylvicole précautionneuse et adaptée

Dans la vallée de la Clarée, les modes de gestion couramment mis en œuvre sont :

- le maintien de boisements naturels (forêt de protection sur couloirs d'avalanche et d'éboulis, zones inondables, milieu d'équilibre écologique),
- la gestion irrégulière des boisements de production (gestion par trouée ou parquet du mélézin et autres boisements ou gestion jardinée),
- la gestion irrégulière adaptée aux sites paysagers sensibles (gestion par trouée ou gestion jardinée),
- la gestion des boisements clairs ou sylvo-pastoralisme (pâturage sous boisements),
- la gestion des ripisylves (continuité écologique et paysagère des cours d'eau).

Les autres techniques sylvicoles (gestion intensive par coupe rase de régénération, boisement mono-spécifique) ne sont pas transposables au site de la Clarée.

Avant toute intervention sur le milieu, un diagnostic forestier et une analyse paysagère doivent être réalisés sur chaque secteur d'intervention. Pour chaque type de peuplement forestier, l'exploitation sylvicole à prévoir doit être évaluée en fonction de son impact sur le paysage. Les enjeux tant de conservation pour le site classé que de développement sylvicole sont identifiés dans les fiches de ce guide.

Afin d'aider le gestionnaire forestier dans la mise en œuvre de ces travaux, les fiches comportent également les préconisations paysagères à intégrer en fonction des problématiques rencontrées pour améliorer les modes de culture et les pratiques sylvicoles et réduire les impacts paysagers.

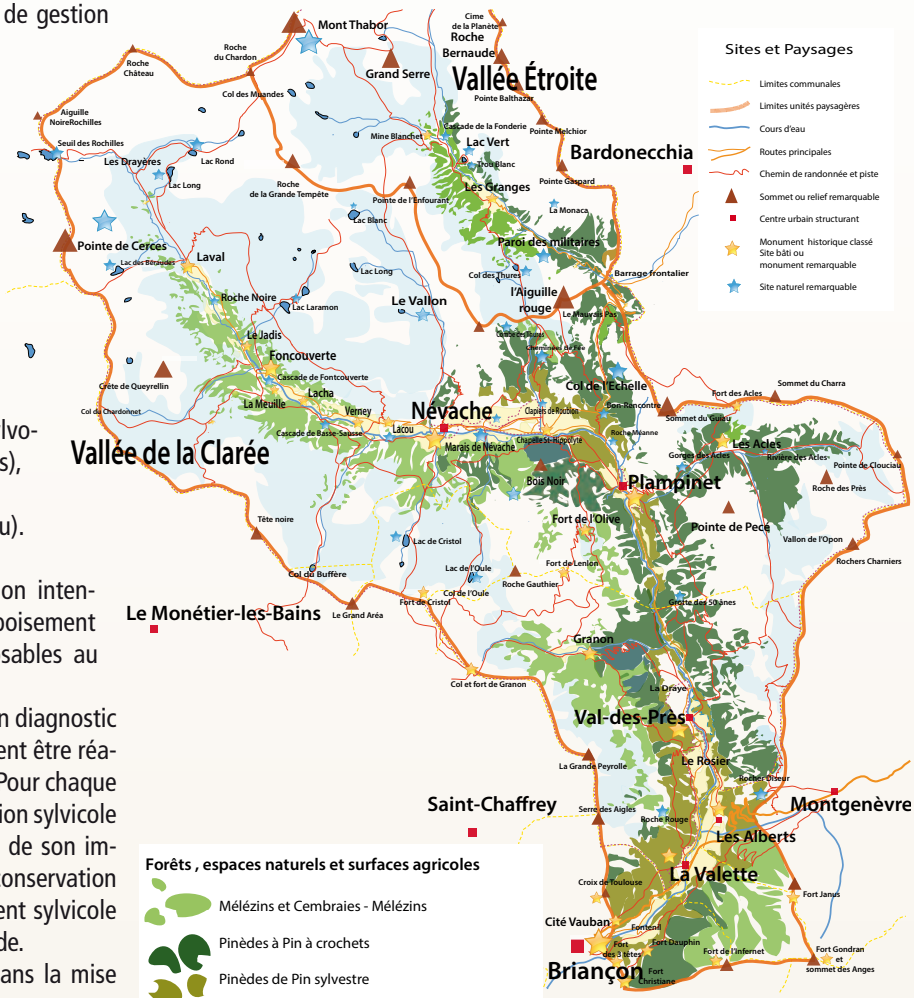


SITE CLASSÉ VALLÉE DE LA CLARÉE VALLÉE ÉTROITE
ÒRTA paysage / ALCINA / Septembre 2011 Communauté de Communes du Briançonnais

## UNE SITUATION FONCIÈRE PARTICULIÈRE

# La gestion des forêts est largement influencée par la structure du foncier.

En Clarée, on distingue deux situations :
• les forêts « publiques » appartenant aux communes et à l'État, formant des unités de surface importantes, cohérentes, sur lesquelles la gestion est principalement guidée par les types de végétation et les conditions extérieures. En Vallée Étroite, la forêt de la commune de Bardonecchia bien que considérée comme privée au regard du droit français est gérée comme une forêt « publique »,
• les forêts appartenant à des propriétaires privés, souvent de très petite taille (la parcelle moyenne mesure 900 m², souvent partagée entre de nombreux propriétaires indivis). Dans ces situations de morcellement extrême, le propriétaire est très contraint dans sa gestion par la taille de ses parcelles.

Pour gérer des forêts sur des parcelles privées de toute petite taille, seules trois solutions sont envisageables pour un propriétaire privé :
• l'autoconsommation de son bois, consistant à couper pour ses besoins quelques arbres (voir fiches 2, 6 et 9 pour les modalités de réalisation de ces coupes d'arbre). Ce cas de figure demanderait un allégement des démarches auprès de la DREAL,
• le regroupement en association avec ses voisins pour envisager une valorisation économique, et par extension paysagère, de sa parcelle et assurer une gestion cohérente sur quelques hectares. Toutes les fiches de ce guide s'appliquent. La fiche 9 détaille les modes de regroupement des propriétaires privés,
• le regroupement avec les parcelles communales proches à l'occasion de coupes de bois en forêt communale (contacter l'agent ONF ou l'exploitant réalisant les travaux). Un chantier-pilote a été réalisé en 2012-2013 sur la commune de Névache, faisant office de test et d'exemple.

Carte cadastrale montrant le parcellaire en « timbre-poste » de la forêt privée en fond de vallée, secteur de Névache

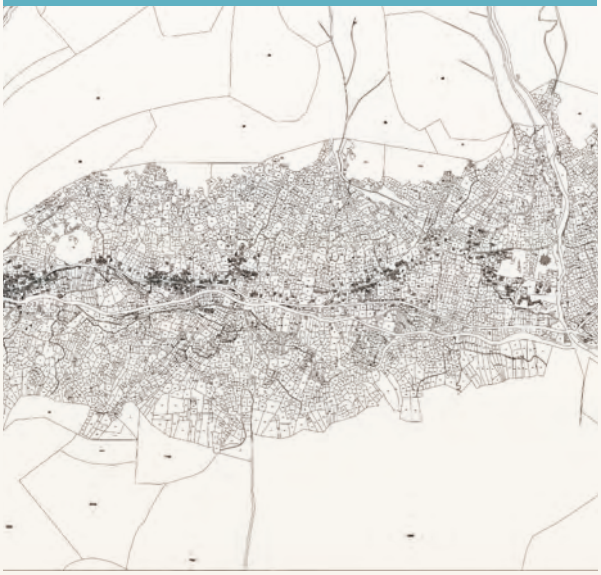

# Typologie des boisements

I

## CONTEXTE

### La dynamique du mélézin

Le mélèze est l'essence noble de la Clarée. Présent dans le paysage, cet arbre est essentiel à la filière bois locale. Son maintien au sein des massifs forestiers pourrait être évident.

Pourtant, la dynamique végétale conduit théoriquement les mélézins vers des peuplements de composition plus complexe :

- sapinières à l'ubac de l'étage montagnard,
- pineraies à pins sylvestre et à crochets à l'adret de l'étage montagnard,
- cembraies à l'étage subalpin.

En Clarée, la faible pression séminale (peu d'arbres produisant des graines) des sapins et épicéas limite la dynamique de leur conquête aux bordures des zones où il est déjà présent (Granon, Bois Noir). D'ailleurs les mélézins sont assez peu colonisés par de jeunes sapins.

En revanche, le mélange progressif des mélézins avec des pins sylvestres, des pins à crochets et pins cembro, souvent déjà présents en mélange, est déjà à l'œuvre. En l'absence d'interventions spécifiques, la maturation des mélézins en sapinière est probable à une échéance de 30 à 80 ans.

Ailleurs, cette maturation, inéluctable en l'absence d'une gestion spécifique et de perturbations naturelles, est plus susceptible de se faire à plus long terme.

Cependant, l'adaptation exceptionnelle du mélèze à la plupart des milieux de la Clarée et de la Vallée Étroite, rend son maintien aisé par des travaux assez simples et une régénération adaptée.

La sylviculture du mélèze a donc de beaux jours devant elle.

# I Typologie des boisements

## IDENTIFICATION

### Voici les principales essences forestières présentes en Clarée et Vallée Étroite

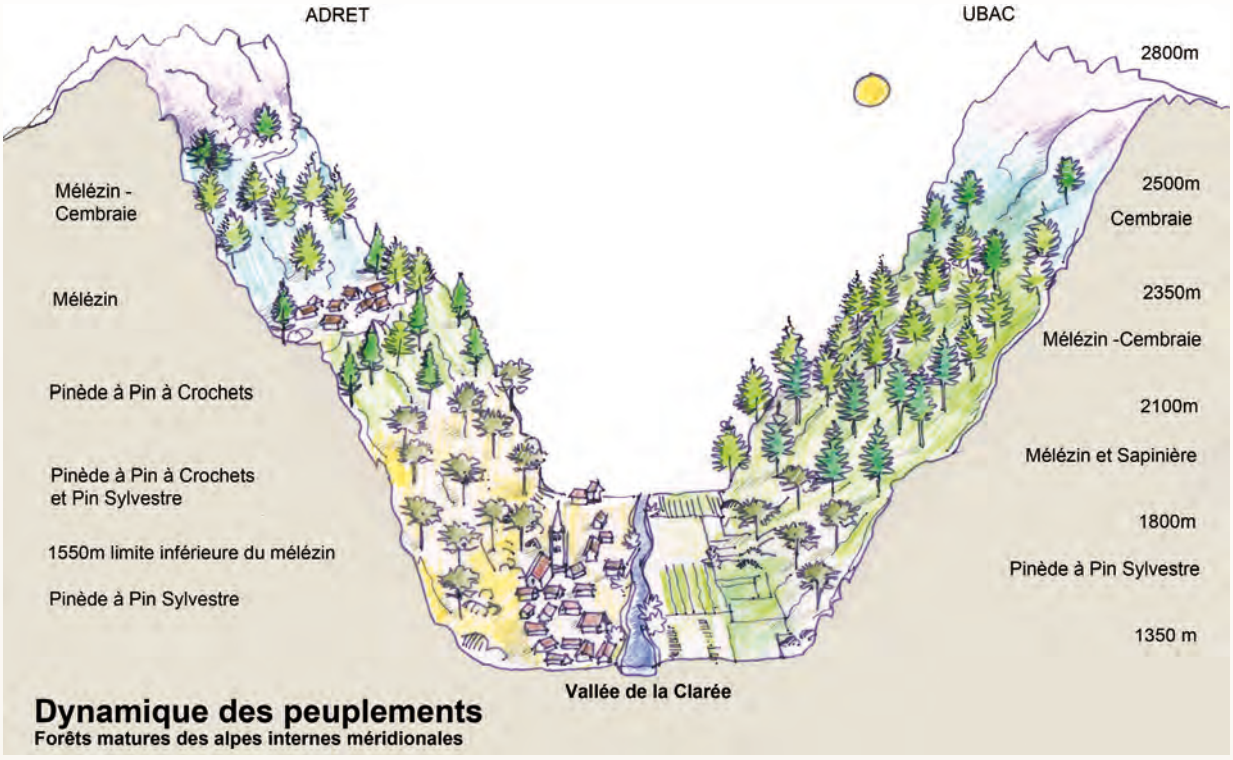


LANDE À PIN MUGHO — Pin Mugho (Pinus mugo)

## LES BOISEMENTS SIGNIFICATIFS DE RÉSINEUX

### PINÈDE À PIN SYLVESTRE — Pin sylvestre (Pinus sylvestris)

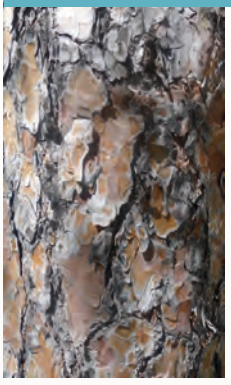

### PINÈDE À PIN À CROCHETS — Pin à crochets (Pinus uncinata)

### MÉLÉZIN — Mélèze (Larix decidua)

## AUTRES BOISEMENTS DE RÉSINEUX

SAPINIÈRE Sapin blanc (Abies alba)

PESSIÈRE Épicéa (Picea abies)

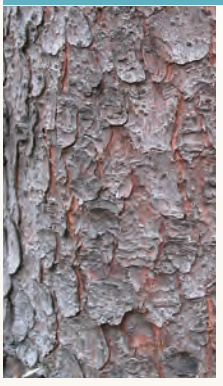

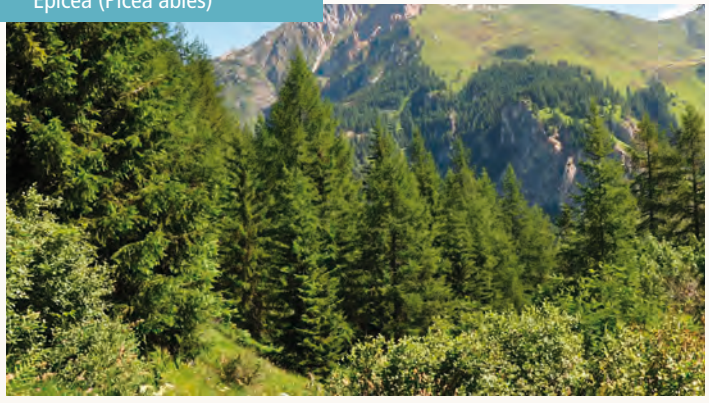

PINÈDE À PIN CEMBRO OU MÉLÉZIN-CEMBRAIE Pin cembro (Pinus cembra)

## LES BOISEMENTS DE FEUILLUS

SAULAIE SUR RIPISYLVE Saule blanc (Salix alba)

TREMBLAIE SUR ZONE HUMIDE Tremble (Populus tremula)

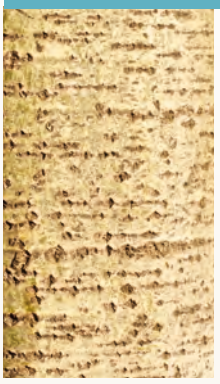

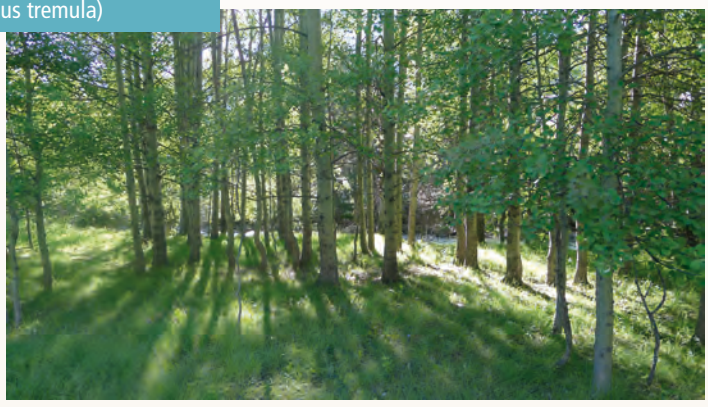

HAIE BOCAGÈRE À FRÊNE COMMUN Frêne commun (Fraxinus excelsior)

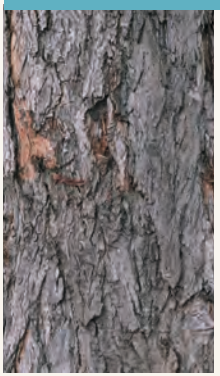

# Les coupes d'éclaircie

# 2

## CONTEXTE

### L'amélioration des boisements par éclaircie

### MÉLÈZE, PIN SYLVESTRE, PIN À CROCHETS, SAPIN, ÉPICÉA

**LOCALISATION**
Tous massifs.

**ÂGE**
Arbres jeunes (diamètres inférieurs à 15 cm) pour le dépressage, à partir de 40/50 ans pour les autres éclaircies

**PRINCIPES ET OBJECTIFS**
Maintenir la stabilité du peuplement, améliorer, équilibrer et limiter la croissance en répartissant mieux les ressources (terre, eau, lumière) et en favorisant la pousse d'herbe ou de couvert en sous étage, limiter la dépréciation de la qualité des bois (pourrissements, mort…), favoriser la biodiversité.

**BÉNÉFICES**
Récolte de bois régulière (tous les 15 à 30 ans), sélection des meilleures tiges.

**IMPACT PAYSAGER**
Faible en vision lointaine, notable en vision rapprochée.

Traditionnellement, en Clarée, les mélézins étaient éclaircis très régulièrement. Cela permettait de récolter du bois pour le mobilier, les constructions, le four et la cheminée mais aussi d'améliorer la qualité des pâturages.

# 2 Les coupes d'éclaircie

## ACTION SYLVICOLE

## Trois types d'éclaircie

Avec l'exploitation non intensive des boisements développée en Clarée, la sylviculture en futaie irrégulière est ici préconisée tandis que la futaie régulière et mono-spécifique est déconseillée. Selon l'âge des arbres, les interventions d'entretien ou d'éclaircie porteront des noms différents. Elles concernent aussi bien le mélézin que les pinèdes, les pessières ou sapinières.

### DÉPRESSAGE

Il s'effectue quand on coupe des arbres qui ne peuvent être vendus. Après la coupe de régénération ou dans une friche, un dépressage précoce s'effectue en général – en 1 ou 2 fois – sur des sujets compris entre 3 et 9 mètres de hauteur (gaulis) selon la densité des boisements. On ramène la densité des boisements entre 800 et 1000 tiges à l'hectare. Ces travaux forestiers peuvent faire l'objet d'une subvention s'ils visent à améliorer la qualité des bois.

### ÉCLAIRCIE D'AMÉLIORATION

On coupe des arbres de manière à ce que ceux qui restent soient régulièrement espacés (1 arbre tous les 4 à 10 mètres, jusqu'à 30 à 50 % du volume de bois éclairci).

### GESTION IRRÉGULIÈRE OU JARDINÉE DES BOISEMENTS

On conserve à la fois des petits et des grands sujets. Les arbres ont des âges différents. Il s'agit d'une gestion plus exigeante (en termes techniques), plus respectueuse de l'environnement et des paysages et recommandée pour les sites remarquables. On coupe des arbres arrivés à maturité pour favoriser la croissance de plus petits.

La gestion irrégulière pied à pied est particulièrement adaptée aux mélanges de résineux dominés par le sapin et l'épicéa. Ces essences post-pionnières n'ont pas forcément besoin de coupe de régénération (voir Fiche n°3 / Travaux de régénération) pour se renouveler. Une éclaircie d'amélioration avec maintien des plus beaux semenciers permet d'assurer un bon renouvellement du couvert forestier.

Jeune boisement avant dépressage (Bois Noir)

Massif irrégulier de mélèzes

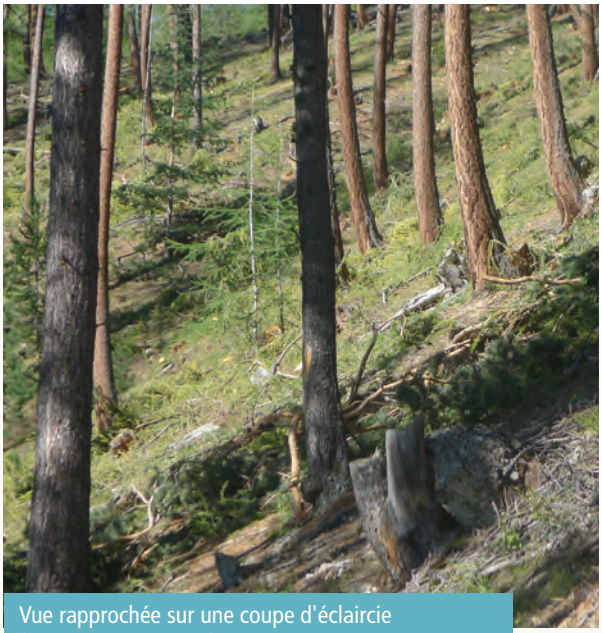

Vue rapprochée sur une coupe d'éclaircie (Roubion / Les Thures)

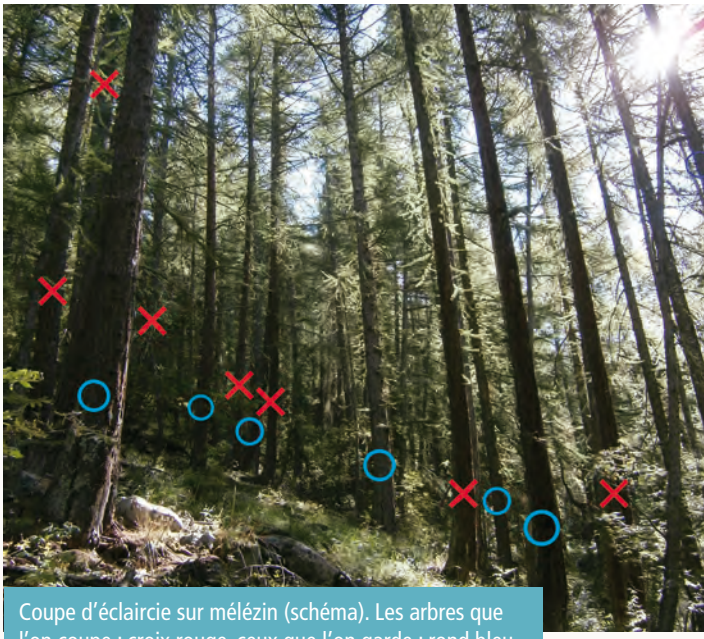

Coupe d'éclaircie sur mélézin (schéma). Les arbres que l'on coupe : croix rouge, ceux que l'on garde : rond bleu

Avant

Après

# 2 Les coupes d'éclaircie

## RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

Transparence de la futaie de mélèze en hiver

Éclaircie et régénération pied à pied sur ubac (Névache)

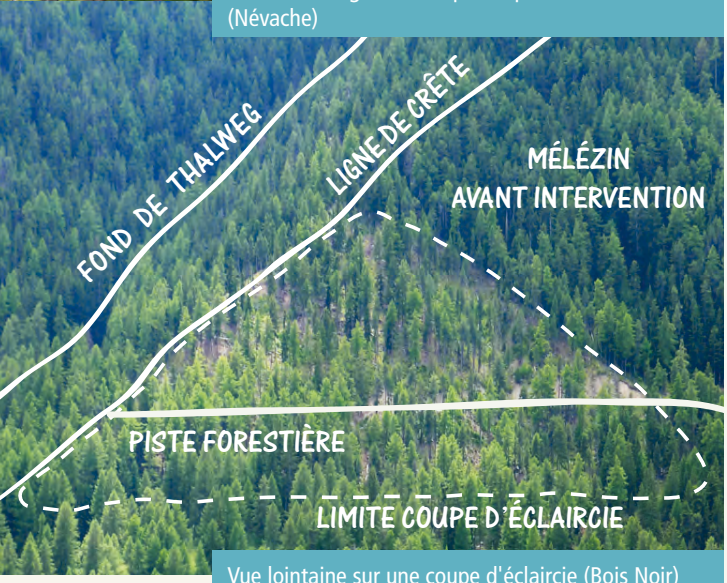


Vue lointaine sur une coupe d'éclaircie (Bois Noir)

### UN ESPACEMENT RAISONNABLE ENTRE LES ARBRES

En maintenant un espacement raisonnable entre les arbres, les beaux arbres, droits et à branches basses fines, doivent pouvoir se développer sans que les houppiers de leurs voisins ne les touchent. Les coupes d'éclaircie sont peu perceptibles en vision lointaine. Si le couvert apparaît plus lumineux et moins dense après éclaircie, la continuité visuelle des boisements reste malgré tout assurée, impliquant un impact limité sur le paysage. On veillera à ne pas trop éclaircir les boisements instables, hauts et grêles.

### RESPECTER DES FORMES NATURELLES

Pour réduire au maximum l'impact visuel des coupes les plus importantes, les surfaces concernées par les éclaircies ne doivent pas être trop géométriques, ne pas se caler sur une limite de parcelles ou en bordure d'un chemin. Les contours doivent être sinueux avec des densités irrégulières et des arbres d'âges différents en bordure de parcelle.

### SUIVRE LES LIGNES DE COMPOSITION DU PAYSAGE

Les surfaces d'intervention seront plus larges que hautes. Elles respecteront les lignes de composition du paysage (lignes de crête, vallons, escarpements rocheux…).
Ces recommandations seront d'autant plus importantes que le versant sera exposé à la vue, depuis le fond de vallée, un site ou monument remarquable.

### SOIGNER LES COUPES PRÈS DES SITES SENSIBLES

En vision rapprochée, si l'éclaircie a l'avantage de préserver une profondeur de vision dans des boisements denses, les impacts sont un peu plus perceptibles notamment avec la création des traînes et pistes de sorties de bois, la gestion des rémanents (voir fiche 6). Un soin particulier sera apporté à la gestion du chantier aux abords des sentiers de grande randonnée et des sites remarquables (voir fiche 7).

# Principe de l'éclaircie

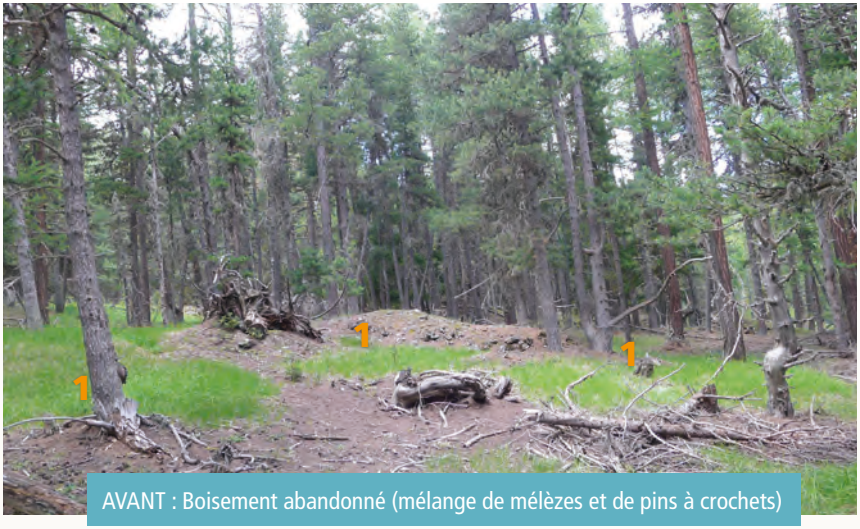


AVANT : Boisement abandonné (mélange de mélèzes et de pins à crochets)

1. Croissance limitée

APRÈS : Évolution du boisement après éclaircie (photo montage)

2. Plus de soleil pour chaque arbre
3. Plus d'eau et de sol pour chaque arbre
4. Plus d'herbes, possibilité pour les petits arbres de pousser (sylvopastoralisme, régénération des boisements)
5. Quelques bois morts sont conservés pour la biodiversité

# Les coupes de régénération

# 3

## CONTEXTE

## Rajeunir et renouveler la forêt naturellement

### MÉLÈZE, PIN SYLVESTRE, PIN À CROCHETS, SAPIN, ÉPICÉA

**ESSENCES :** régénération par trouées adaptée aux essences de lumière telles que mélèze, pin sylvestre, pin à crochets ; régénération par coupes successives pour les autres résineux.

**LOCALISATION :** tous massifs concernés, et en particulier le mélézin et les pinèdes.

**ÂGE :** arbres matures de 120 à 200 ans et de 20 à 55 cm minimum de diamètre selon les essences et la fertilité du milieu.

**PRINCIPES ET OBJECTIFS :** exploiter à terme des bois venus à maturité, assurer la stabilité du boisement, permettre une bonne régénération des essences de lumière (effet clairière), favoriser le maintien d'une biodiversité.

**BÉNÉFICES :** récolte de gros bois avant dépréciation de leur qualité, rajeunissement et renouvellement du peuplement; amélioration de la qualité génétique des arbres.

**IMPACT PAYSAGER :**
Perception notable en vision lointaine, et importante en vision rapprochée.

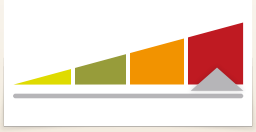

Régénération par trouée sur mélézin (Bois Noir)

Ancienne trouée sur boisement résineux en mélange (Tabucet)

# 3 Les coupes de régénération

## ACTION SYLVICOLE

### Une mise en lumière du couvert forestier

Le mélèze et les pins sont des essences pionnières qui ont besoin de beaucoup de lumière pour se régénérer. La coupe de régénération reproduit le principe de l'ouverture d'une grande clairière en milieu forestier permettant au semis en dormance de germer naturellement pour donner naissance à un jeune couvert, sain et vigoureux.

**IL EXISTE PLUSIEURS TECHNIQUES DE RÉGÉNÉRATION :**

- La plus appropriée au contexte paysager sensible de la Clarée, à la nature des boisements, au relief accidenté et au petit parcellaire de la forêt privée est la régénération naturelle par trouée.
- La régénération par coupes successives, si elle est menée sur le long terme (en 40 à 50 ans), est adaptée aux peuplements de sapins et mélanges de résineux. Les coupes d'ensemencement conserveront 80 à 100 arbres semenciers par hectare.
- Les feuillus se régénèrent naturellement par rejets de souche après la coupe de l'arbre.

Au terme d'une gestion sylvicole suivie et à la suite des éclaircies d'amélioration, ces coupes sont organisées dans un boisement irrégulier regroupant par bouquets des arbres d'âges différents. Elles vont concerner en particulier les bouquets regroupant des arbres matures. Elles sont réalisées sur des surfaces relativement petites particulièrement bien adaptées à la taille modeste des parcelles forestières privées.

Cependant, ces coupes par trouées peuvent être menées également sans éclaircie préalable sur des peuplements instables ou sans avenir sur lesquels des actions de valorisation sont envisagées.

En effet, sans gestion ou régénération sylvicole, la forêt peut également péricliter et décliner, offrant un visage désolé de chablis et de troncs morts enchevêtrés. Dans ce cas, la coupe de régénération peut s'imposer.

La gestion irrégulière pied à pied est également possible dans un mélange de résineux dominé par le sapin et l'épicéa. Ces essences post-pionnières se régénèrent facilement sous couvert, à l'occasion des coupes d'amélioration successibles. La coupe de régénération sera donc la dernière éclaircie avec maintien des plus beaux semenciers.

Les coupes rases sur de grandes surfaces et les coupes de régénération par bandes sont à proscrire en Clarée à cause de leur impact paysager et des risques d'avalanche importants qu'elles peuvent occasionner sur les versants abrupts des reliefs.

Dans le mélézin, le crochetage ou griffage du sol peut être nécessaire pour permettre aux graines de se développer sur un sol nu. Trop légères, elles ne germent pas dans l'herbe.

Exemple de mélézins instables sans entretien (photos CRPF PACA)

Coupe rase définitive sur de grandes étendues.
À ne pas faire en Clarée (exemple sur pessière)

Coupe de régénération par parquets à privilégier.
Vue aérienne sur mélézin (CRPF)

Avant

Après

# 3 Les coupes de régénération

## RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

Coupe de régénération non intégrée (calée sur les limites parcellaires et de surface trop importante)

Coupe de régénération respectant la structure naturelle du paysage

Principes de la coupe de régénération en Clarée (exemple sur Bois Noir)

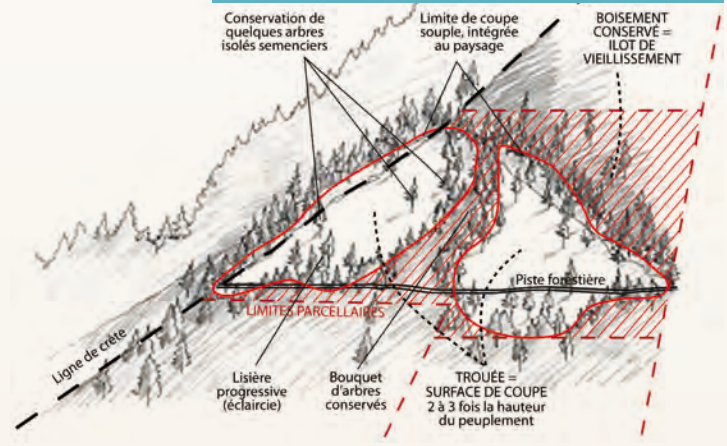


### DES TROUÉES DE SURFACES RÉDUITES

Les coupes de régénération couvriront des surfaces réduites. Les trouées réalisées seront d'une largeur équivalente à 2 à 3 fois la hauteur du peuplement, limitées à 40% de la surface totale des boisements. Elles seront moins perceptibles dans le paysage et plus adaptées à la taille modeste du parcellaire privé.

Sur les surfaces présentant des pentes inférieures à 40%, les coupes peuvent être réalisées par parquets, avec des surfaces sensiblement plus importantes (0,5 à 1 ha).

### RESPECTER DES FORMES NATURELLES

Pour réduire au maximum l'impact visuel des coupes, les surfaces concernées ne doivent pas être géométriques et ne pas se caler systématiquement sur les limites du parcellaire public ou en bordure des chemins. Dans le cas des parcelles privées, de petite taille, la trouée pourra concerner l'ensemble de la parcelle. Les contours seront de formes souples et irrégulières, soulignant de préférence les lignes du paysage (crête, escarpement rocheux, talweg, versant, limite de massif…). En bordure de chemin, le maintien d'une densité progressive du couvert, avec des arbres d'âges différents, estompera en lisière l'effet de coupe franche.

### SUIVRE LES LIGNES DE COMPOSITION DU PAYSAGE

Les surfaces d'intervention seront plus larges que hautes, s'harmonisant à la composition générale du paysage. Elles pourront contribuer à valoriser les vues ou un site remarquable. Ces recommandations seront d'autant plus importantes que le versant sera exposé à la vue, depuis le fond de vallée, un site ou monument sensible.

Vue lointaine après intervention (simulation)

# 3 Les coupes de régénération

## RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

Gérer les rémanents et les chablis après coupe

### SOIGNER LES COUPES PRÈS DES SITES SENSIBLES

En vision rapprochée, ces coupes ont l'avantage d'ouvrir de nouvelles perspectives sur le paysage. Mais en vision frontale, l'impact visuel peut se révéler brutal pour le promeneur. Depuis les sites sensibles (GR, route ou site d'accueil du public ou site remarquable), on cherchera à limiter les ouvertures visuelles trop importantes sur ces coupes en préservant en premier plan quelques arbres semenciers épars ou des bouquets d'arbres. On évitera les rideaux et les bandes continues de plantation en limite de chemin ou en crête de relief qui risqueraient de créer un écran peu naturel.

Un soin particulier sera apporté à la gestion du chantier aux abords des sentiers de grande randonnée et des sites remarquables (voir Fiche n° 6 / Exploitation et sortie de bois et Fiche n° 7 / Intervention en sites remarquables).

Impact visuel limité d'une coupe (Roubion / Névache)

## RESPECTER LES HABITATS NATURELS EN PLACE

Préserver les surfaces présentant une grande biodiversité et les zones humides en fond de vallon ; Ne pas intervenir sur des boisements à faible croissance ou sur des milieux à risques (couloir d'avalanche, berges fragilisées (voir Fiche n° 8 / Accueil du public en forêt).

A l'intérieur des surfaces exploitées, le maintien de quelques bosquets épars avec des espèces en mélange (conifère et feuillus, végétation de sous-étage) participe au maintien de la biodiversité (faune et flore) et recrée une impression de profondeur dans le paysage (perception du premier plan, plans intermédiaires et lointains).

Biodiversité préservée dans les boisements (vallon humide sur la piste de Granon)

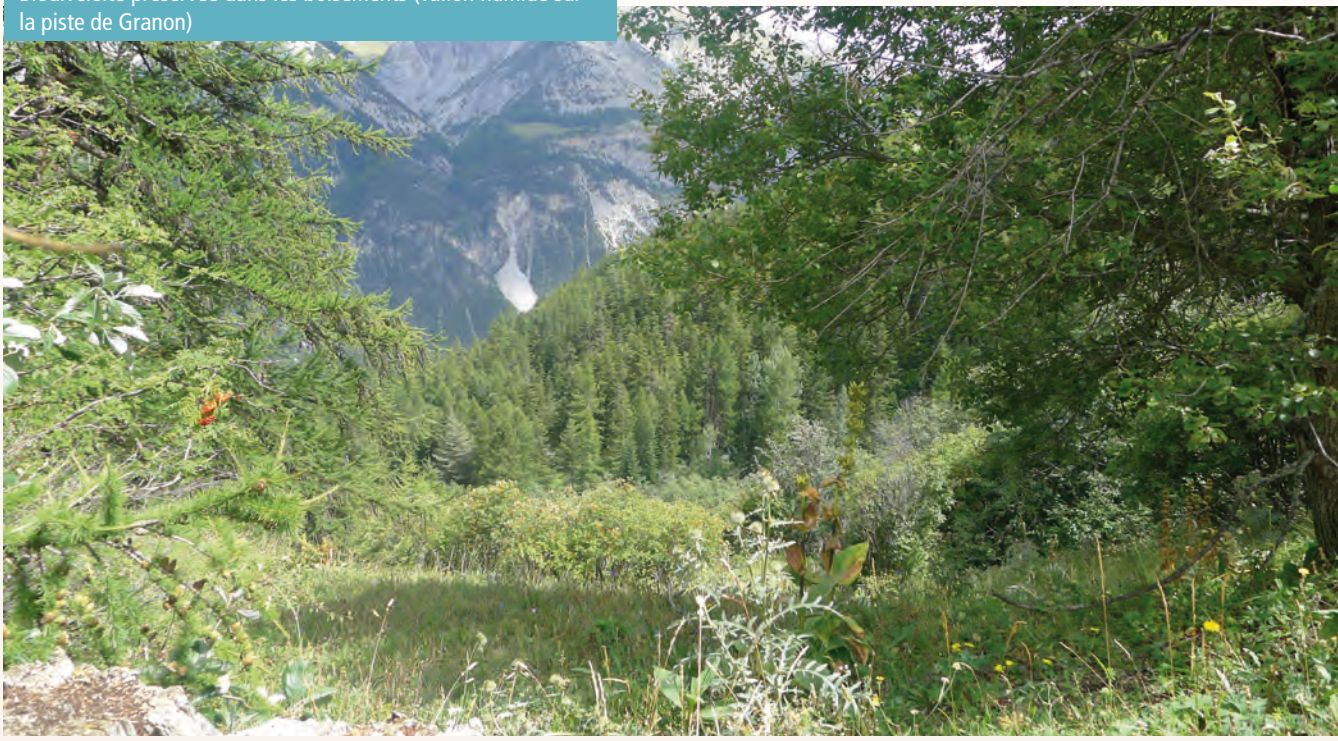

# Le sylvopastoralisme

# 4

## CONTEXTE

## Alpages d'altitude et pâturages de fond de vallée

### MÉLÈZE, PIN SYLVESTRE

**LOCALISATION**
Mélézin d'altitude et pinèdes de fond de vallée.

**ÂGE**
Récolte de bois régulière (tous les 15 à 30 ans) avec les coupes d'éclaircies, sélection des meilleures tiges.

**PRINCIPES ET OBJECTIFS**
Favoriser le développement des pâturages tout en valorisant les boisements de production ; Maintenir par endroits les paysages ouverts, préserver la biodiversité liée au milieu de prairie en sous-bois, rendre encore plus attractive la forêt pour le public.

**BÉNÉFICES**
Maintenir le potentiel pastoral, permettre et faciliter l'exploitation et les sorties de bois.

**IMPACT PAYSAGER**
Perception visuelle intégrée
en vision lointaine
et en vision rapprochée

Transhumance des moutons près de La Fruitière (Fontcouverte)

Bovins sur pâturages en Vallée Étroite

# 4 Le sylvopastoralisme

## ACTION AGRO-SYLVICOLE

## La tradition sylvopastorale

**Le sylvopastoralisme est un mode de gestion durable qui concilie objectifs forestiers et pastoraux. Cette pratique d'élevage consiste à faire pâturer des animaux (ovins, bovins) en forêt, pour profiter des ressources fourragères situées sous les arbres. Il lie en général l'éleveur au propriétaire terrien par un bail d'occupation saisonnière**

Traditionnellement en Clarée, les vallées mais aussi forêts et alpages étaient largement pâturées. L'activité d'élevage était une des bases de l'économie locale. Le pâturage d'altitude et les transhumances sont encore bien vivaces. Par contre, le pâturage dans les vallées pratiqué par les éleveurs bovins est en perte de vitesse (valorisation économique difficile de l'élevage en montagne, blocage lié au morcellement foncier).
Le mélézin, du fait du feuillage clair et caduc, est particulièrement adapté au sylvopastoralisme.
La diminution des activités d'élevage se traduit par l'abandon de vastes pâturages. Le recul du pastoralisme laisse la place à l'installation et au développement non contrôlé des ligneux (accrus de résineux, notamment de pin sylvestre), à l'embroussaillement, à la fermeture des milieux et des paysages, à l'envahissement des ripisylves (boisements sur les rives des cours d'eau).

### ÉCLAIRCIES POUR LA MISE EN LUMIÈRE DU SOL

Les coupes sylvopastorales permettent l'ouverture du milieu boisé et relancent la production d'herbe pour les bêtes, tout en valorisant les arbres conservés.
Tous les 15 à 30 ans, on procède régulièrement à des éclaircies d'amélioration dans une logique de gestion irrégulière (ou jardinée) des boisements ( voir Fiche n° 2 / Les coupes d'éclaircie).

### CRÉATION DE SITES SYLVOPASTORAUX

Il s'agit de rendre le milieu boisé accueillant pour les troupeaux en éclaircissant très fortement les boisements dans les zones où ils ont fini par supprimer le couvert herbacé (on conserve généralement 1 arbre tous les 8 à 10 mètres). Les branches basses sont élaguées, puis broyées, éparpillées au sol si elles ne sont pas trop volumineuses afin de permettre un libre accès au bétail, ou encore rassemblées en petits tas.
Un semis de graines herbacées peut être nécessaire pour permettre un développement plus rapide d'une prairie sous le boisement.

Clairière et alpage près du Lac Vert (Vallée Étroite)

Alpages et mélézin clairsemé sur Granon

Pâturage et saulaie dans le marais de Névache

Maintien des pâturages sous boisement

Ambiance dans une tremblaie près de Val-des-Prés

# 4 Le sylvopastoralisme

## RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

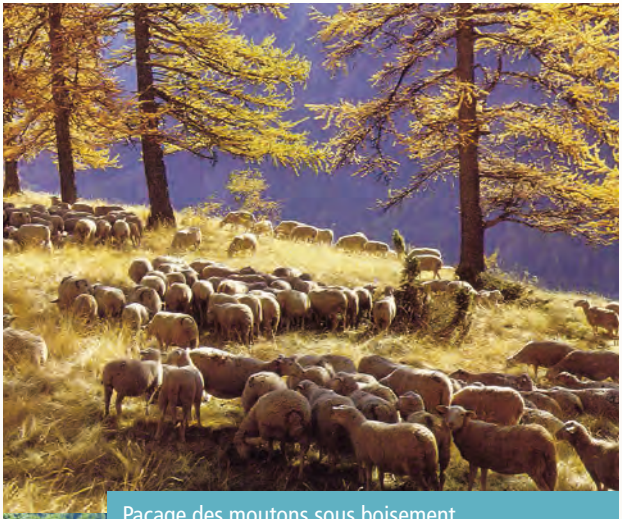

Pacage des moutons sous boisement

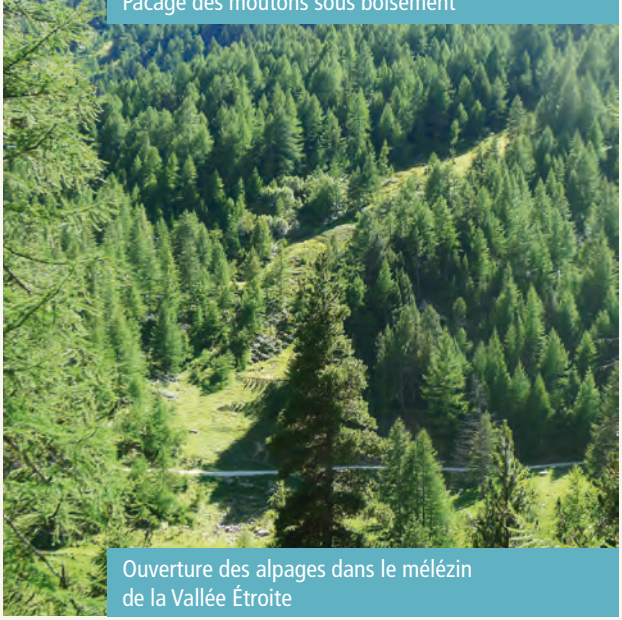

Ouverture des alpages dans le mélézin de la Vallée Étroite

### DES COUPES D'ABATTAGE PROCHES DU SOL

Pour valoriser au mieux le pâturage et limiter son impact visuel, la coupe d'abattage sera réalisée au plus près du sol. Ainsi, le couvert herbacé intégrera rapidement la souche dans son contexte naturel (voir Fiche n° 7 / Intervention en sites remarquables).

### UN ESPACEMENT RELATIVEMENT IMPORTANT ENTRE LES ARBRES

En maintenant un espacement important entre les arbres (1 arbre tous les 8 à 10 m environ), les coupes d'éclaircie sont relativement perceptibles en vision lointaine mais elles représentent un paysage de montagne spécifique avec ses boisements ouverts aux alpages. Les interventions seront non systématiques et irrégulières, en harmonie avec l'environnement naturel.

Si le couvert apparaît plus lumineux et moins dense après éclaircie, la continuité visuelle des boisements reste malgré tout assurée, impliquant un impact limité sur le paysage.

### DES ARBRES OU BOSQUETS REMARQUABLES À PRÉSERVER

Pour enrichir les ambiances paysagères du site classé, les arbres remarquables (dimension, forme ou essences d'intérêt) seront préservés et visuellement mis en scène lors des travaux d'éclaircie et de dégagement.

### DES OUVERTURES VISUELLES ET DES TRANSPARENCES SUR LE PAYSAGE

Afin de maintenir une certaine transparence à travers les boisements sylvopastoraux, des éclaircies ciblées, plus ou moins importantes, pourront être préconisées privilégiant les vues sur des sites d'intérêt (entre un GR et un site remarquable par exemple).

# Principe de l'éclaircie sylvopastorale sur mélézin

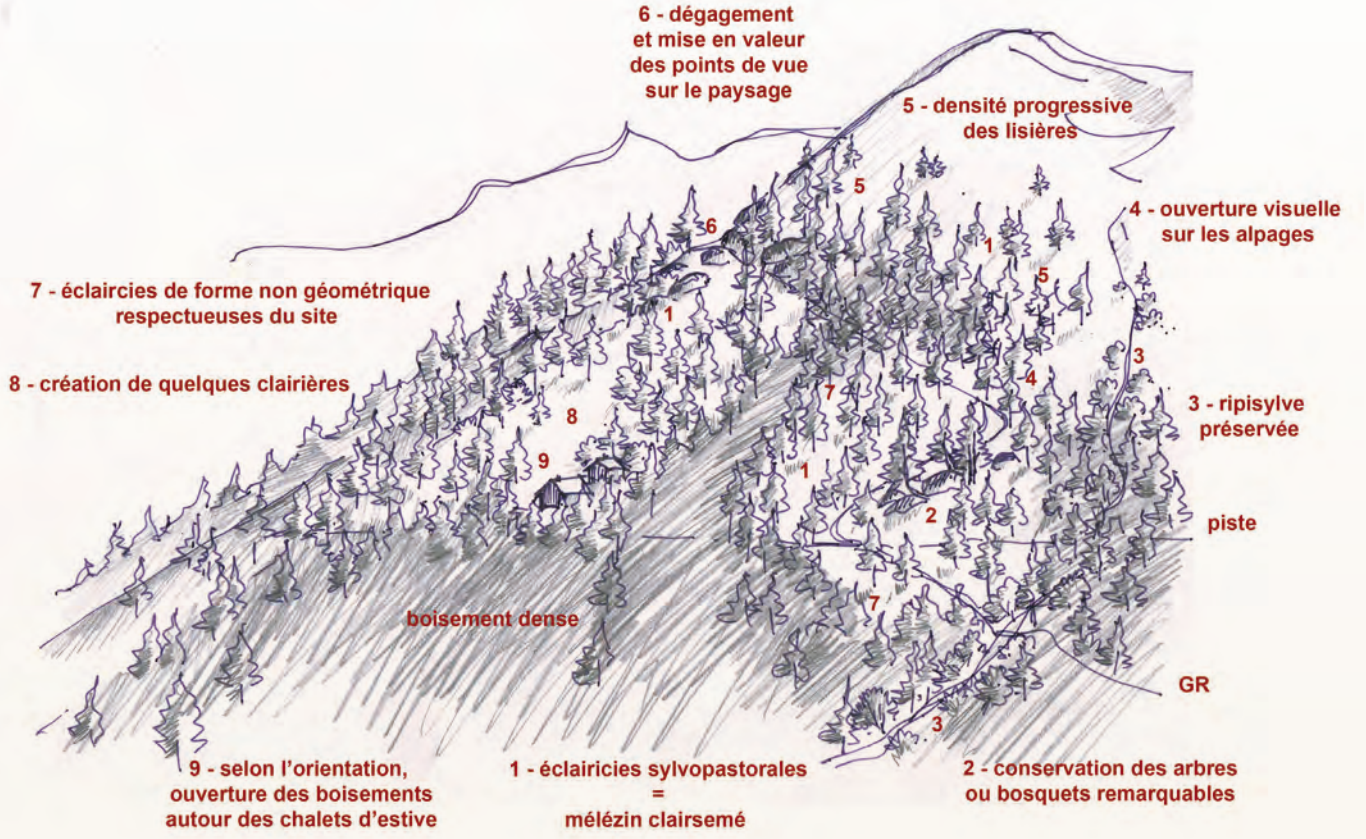

# 5 Défrichement et recul de lisières

## CONTEXTE
### La fermeture du paysage des vallées

### MÉLÉZIN, PINÈDES, SAULAIE

**LOCALISATION** Boisements en fond de vallée, ripisylves, mélézin sur alpages d'altitude.

**ÂGE** Boisements jeunes (moins de 50 ans).

**PRINCIPES ET OBJECTIFS**
Reconquérir les terres agricoles (cultures vivrières et prairies à fauche) et les pâturages en fond de vallée, maintenir les paysages ouverts existants, ré-ouvrir des milieux fermés dans les vallées, assurer la pérennité des prairies alpines, limiter la progression de boisements non valorisables, maintenir la biodiversité des milieux ouverts.

**BÉNÉFICES**
Conserver l'attrait touristique des vallées, intervention en faveur de l'ouverture des paysages, dynamisation de l'économie agricole locale.

**IMPACT PAYSAGER**
Perception notable en vision lointaine, et importante en vision rapprochée.

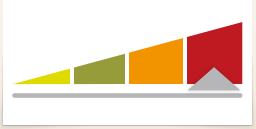

L'Observatoire des paysages témoigne de l'évolution de ces paysages :

La vallée à Névache au siècle dernier

Névache aujourd'hui et la fermeture progressive de la forêt (photo Serge Tollari)

# 5 Défrichement et recul de lisière

Le site de la Clarée souffre de la déprise du pastoralisme et de l'exploitation forestière pratiquée autrefois pour assurer les besoins en bois de chauffe, en bois de construction et pour l'alimentation du bétail.
Les boisements gagnent progressivement les piémonts, fonds de vallée et abords des villages et les vues sur le paysage tendent à se refermer. Si nous laissons cette dynamique se poursuivre, les terrains vont se couvrir essentiellement de forêt, s'enrésiner pour l'essentiel, limitant l'exposition des sols à la lumière, banalisant les paysages et réduisant la biodiversité. Les pratiques agricoles et pastorales doivent être maintenues si l'on veut conserver un paysage suffisamment ouvert et attractif.

Le Jadis au milieu du 20e siècle

Le Jadis maintenant (photo Serge Tollari)

Berges de la Clarée et fond de vallée investis par les pinèdes (La Vachette)

Prairie de fauche vers Val-des-Prés

Saules et mélèzes progressant dans la vallée de Névache

Jardins, cultures et pâturages dans une ambiance bocagère autour des villages (Névache)

# 5 Défrichement et recul de lisière

## ACTION AGRO-SYLVICOLE

## Intervention à l'échelle de la parcelle ou de la lisière

Afin de restituer la vocation agricole de certaines parcelles, le couvert boisé peut être supprimé afin de permettre une remise en culture ou en pâture. On parle alors de défrichement.

### LE DÉFRICHEMENT À LA PARCELLE

1/ Cette action nécessite au préalable une demande « d'autorisation ministérielle de défrichement (voir Fiche n° 9 sur les procédures) »

2/ puis on procède à la coupe rase des boisements (ou coupe à blanc), avec évacuation et valorisation des bois,

3/ au broyage des rémanents et des souches (suffisant pour créer un pâturage) ou à l'arrachage des souches et évacuation des souches et rémanents (avec éventuellement une valorisation en plaquettes de bois énergie),

4/ et enfin la mise en place d'une culture.

Attention, les coupes rases peuvent avoir un impact paysager fort lorsqu'elles sont réalisées sur des surfaces importantes. Sur fortes pentes, la coupe rase supprime le rôle de protection de la forêt et peut donc augmenter le risque d'avalanches, d'érosion, de chute de bloc.

### LE RECUL DE LISIÈRE

Des interventions en lisière de massifs forestiers ou sur accrus de ripisylves peuvent être plus localisées. Elles permettent une meilleure protection des terres agricoles en place en limitant l'avancée des boisements spontanés ou de la forêt.

Les procédures d'intervention sont identiques au défrichement. On procédera également par coupe franche, aux franges des massifs boisés.

Le brûlage de rémanents est réglementé dans le département des Hautes Alpes. Dans la période du 15/03 au 15/09, les propriétaires doivent déclarer tout feu en mairie sauf si le feu a été interdit par une décision préfectorale. Sa pratique doit être évitée.

Travaux de défrichement

Intervention d'engins en lisière

Dessouchage et broyage des rémanents après travaux de coupe

# RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

Sur le long terme, le rétablissement des cultures, prairies de fauche et pâturages sur d'anciennes parcelles agricoles envahies par un couvert forestier spontané (« accrus » de résineux ou de saules) doit être favorisé. Il permet en effet de maintenir un paysage relativement ouvert en fond de vallée, répondant à une image plus traditionnelle. Les vues sur certains sites sensibles seront potentiellement rétablies.

Fermeture progressive du paysage avec les saules du marais de Névache (état actuel aux abords de Ville-Haute)

# 5 Défrichement et recul de lisière

Simulation d'une reconquête des pâturages et intégration du parking de Névache

Si on ne fait rien, dans 20 ans : Évolution possible si aucun défrichement agricole n'est mené.

Cette action peut révéler une certaine renaissance de l'économie agricole locale. Mais la contribution des collectivités publiques est certainement nécessaire pour soutenir et accompagner ce développement.
Sur le court terme, les travaux de défrichement occasionnent cependant un impact visuel très fort.

Cette intervention doit être soumise à autorisation, dûment validée par les collectivités locales et la préfecture des Hautes-Alpes.
L'impact paysager des défrichements doit y être apprécié, des mesures d'insertion proposées.
Les mesures suivantes seront prises en compte.

## IMPACT VISUEL DES COUPES DE DÉFRICHEMENT

Les impacts visuels les plus sensibles pour le public sont ceux produits par les coupes rases.
Contrairement aux coupes de régénération que l'on pratique dans un environnement forestier, le défrichement doit si possible s'inscrire en continuité du parcellaire agricole existant.
En perception rapprochée (parcelle traversée ou découverte en vision directe) ou éloignée (parcelle vue depuis un point de vue éloigné, en contre-haut ou depuis le versant opposé), l'impact peut être relativement fort.

## AFIN DE RÉDUIRE CES IMPACTS

- la forme et la surface défrichée doivent s'inscrire en cohérence avec le parcellaire agricole de la vallée, en respectant les lignes de composition du paysage (relief, courbes de niveau, hydrographie, structure parcellaire…),
- une trame bocagère, avec conservation de boisements et de clapiers (pratique traditionnelle d'amoncellement lié à l'épierrage de surface), pourra être maintenue en limite de parcelles ou le long des sentiers de randonnée,
- quelques arbres remarquables, isolés ou en bosquets, seront maintenus,
- tout défrichement sur forte pente (supérieure à 40 %) ou sur une zone où le boisement joue un rôle de protection contre un risque naturel sera proscrit,
- les boisements aux abords des cours d'eau et sur milieux naturels sensibles (ripisylves, espaces avec espèces végétales ou animales protégées) seront préservés,
- à proximité de sites sensibles, l'ouverture du milieu doit participer à la valorisation et non à la déstructuration de l'environnement,
- un panneau d'information doit permettre sur place de communiquer au public la raison des travaux engagés et d'expliquer de façon didactique la démarche.

## TRAVAUX DE VALORISATION PAYSAGÈRE

Les travaux de dessouchage, de traitement des rémanents et de sortie de bois doivent être particulièrement soignés car les zones à défricher se situent le plus souvent à proximité des villages traditionnels, de sentiers de grande randonnée, de routes ou de pistes de dessertes (voir Fiche n° 6 / Exploitation et sortie de bois).
L'espace restitué devra accueillir au mieux cultures et prairies.

## CONSERVATION DES BOCAGES

Lorsqu'ils sont existants, les sites bocagers seront maintenus, y compris de façon active. Ils jouent un rôle essentiel pour l'ouverture des fonds de vallée et pour la biodiversité. Le secteur de Val-des-Prés est particulièrement concerné.

Vieux murets de pierre et arbres isolés conservés

Des lisières souples et progressives épousant les lignes du paysage (Les Granges de Serre – Vallée Étroite)

# 5 Défrichement et recul de lisière

## GESTION DES LISIÈRES

Tant dans une opération franche de défrichement ou de recul de lisière, le travail sur les lisières apparaît comme un élément très sensible dans le paysage. Très en vue, la lisière forestière doit ici se reconstituer rapidement.

Pour limiter les impacts d'une lisière mise à nue :

- une éclaircie progressive sera réalisée en limite des boisements conservés (variation progressive de la densité des boisements),
- la lisière aura une forme souple accompagnant la structure du paysage,
- quelques bosquets pourront se détacher de cette limite,
- on favorisera la diversité des essences, avec mélange de feuillus et de résineux,
- la fermeture et l'ouverture visuelle pourront être alternées le long de routes et sentiers de randonnée.

Exemple de lisière progressive

Coupe franche à éviter en lisière

## TRAITEMENT DES LISIÈRES

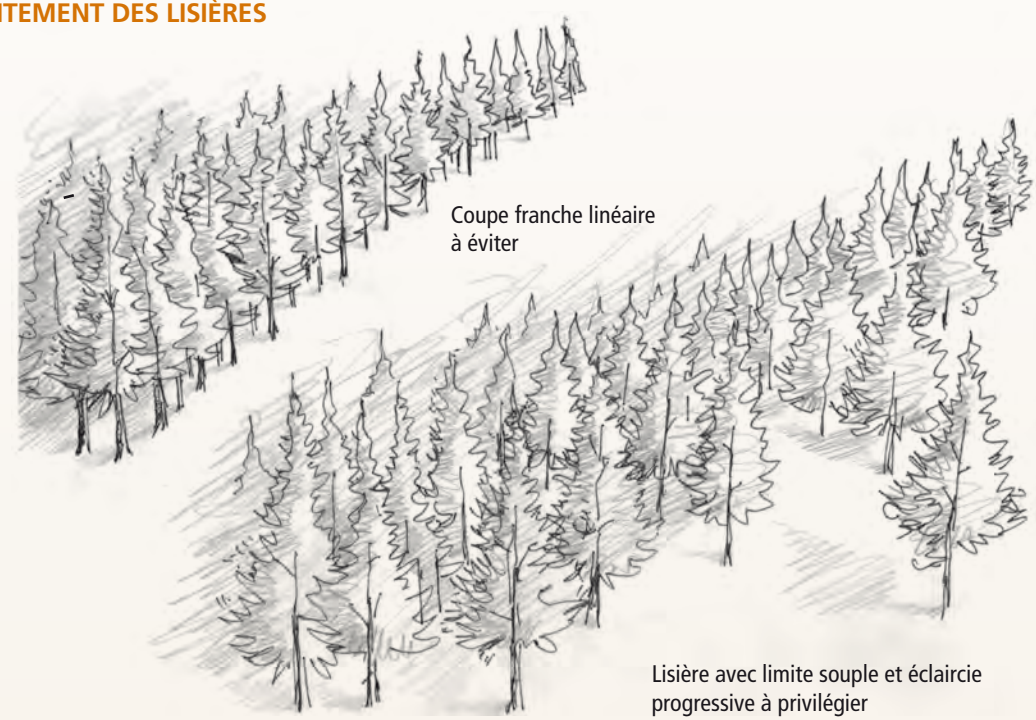

## TRAVAUX DE DÉFRICHEMENT ET RECUL DE LISIÈRE

Exemple : Cône de Tabucet à Plampinet

1 : Valorisation des boisements sur basses pentes en mélange de résineux ( gestion sylvicole irrégulière)
2 : Espace boisé à préserver, site sensible sur promontoire à l'entrée du vieux village de Plampinet
3 : Travaux de recul des lisières pour restitution des pâturages
4 : Défrichement pour restitution des terre agricoles
5 : Préservation de la ripisylve de la Clarée
6 : Maintien de la trame bocagère traditionnelle dans le parcellaire agricole
7 : Pas d'intervention forestière sur fortes pentes, cônes d'éboulis et couloirs d'avalanche

**État existant :**
Cône de Tabucet à Plampinet (vue plongeante depuis la piste des Acles)
Localisation de travaux forestiers (principe d'intervention)

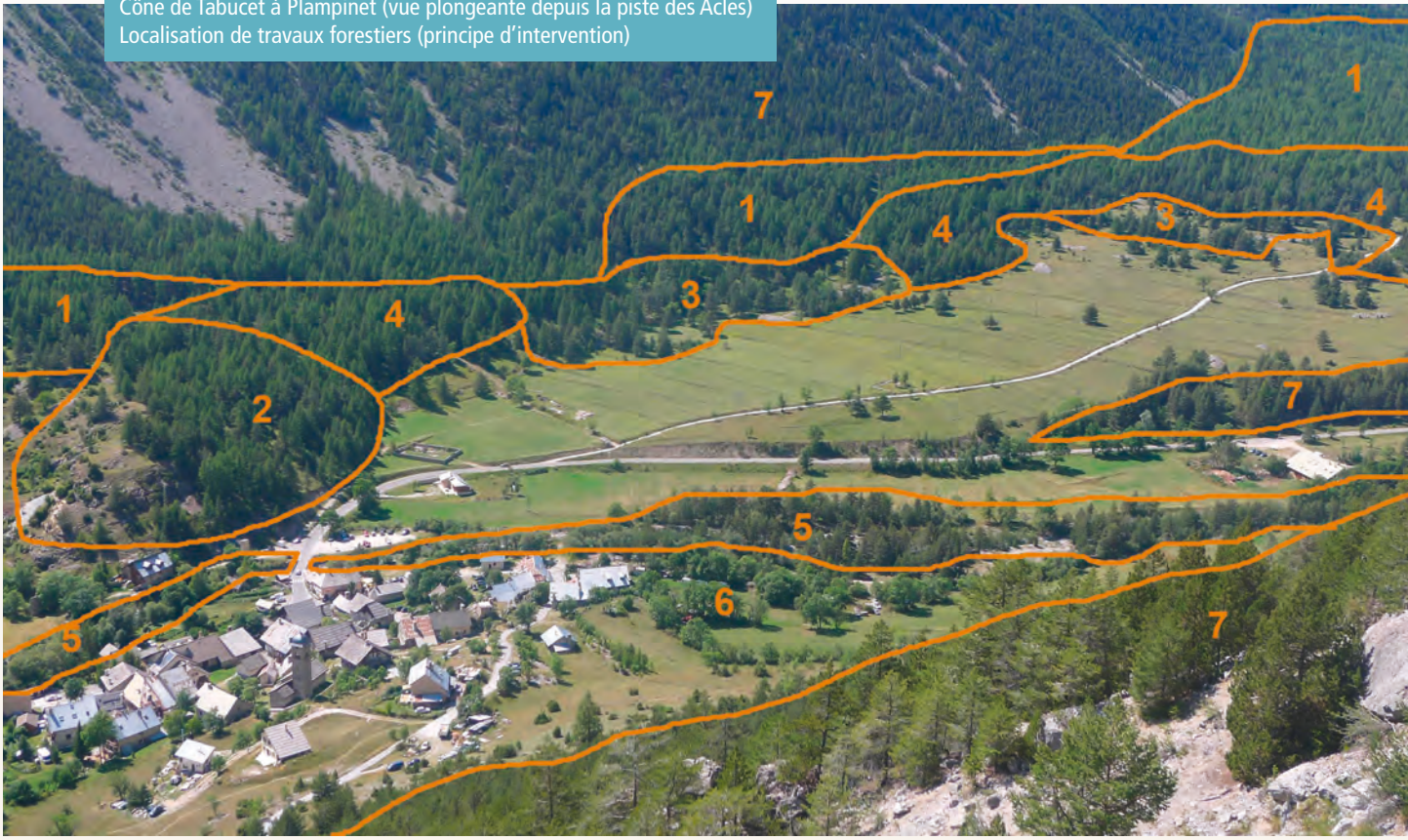

# 5 Défrichement et recul de lisière

Travaux forestiers programmés
Vue en plan

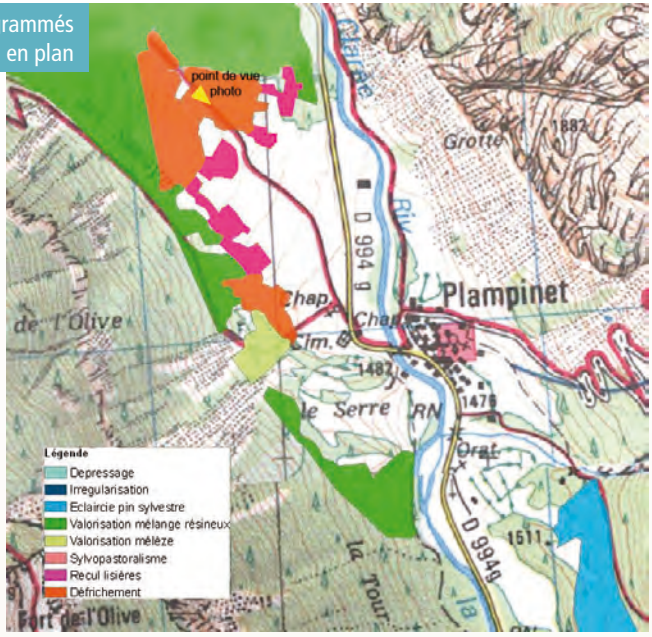


Fermeture progressive des vues :
Plampinet depuis le plateau de Tabucet

**Si on ne fait rien, d'ici 30 ans :**
Fermeture de la vallée par la forêt et disparition du parcellaire agricole si l'on ne fait rien (simulation)

**Si on intervient par une action mutualisée (regroupement des propriétaires forestiers)**
Restitution des parcelles agricoles après défrichement localisé (simulation)

# 6 Exploitation et sorties de bois

## CONTEXTE

### Les techniques d'exploitation

#### MÉLÈZE, PIN SYLVESTRE, PIN À CROCHETS, SAPIN, ÉPICÉA, FEUILLUS

**LOCALISATION**
Tous massifs concernés.

**ÂGE**
Tous les âges d'exploitation.

**PRINCIPES ET OBJECTIFS**
Améliorer les impacts paysagers des travaux liés à l'exploitation forestière tels que coupes d'abattage, extraction des bois, aires et pistes de débardage, mise en andains des rémanents.

**BÉNÉFICES**
Permettre et faciliter l'exploitation et les sorties de bois, préserver un cadre naturel attractif pour le tourisme en favorisant l'ouverture des paysages et en réduisant les impacts paysagers liés à l'activité forestière.

**IMPACT PAYSAGER**
Perception notable en vision lointaine et très importante en vision rapprochée.

# 6 Exploitation et sortie des bois

## ACTION SYLVICOLE

## Des choix d'exploitation liés à la rentabilité des interventions

Les techniques d'exploitation habituellement mises en œuvre répondent aux contraintes du contexte naturel, aux traditions locales et aux impératifs économiques. L'approche paysagère doit intégrer ces paramètres pour mieux adapter les travaux sylvicoles au site classé de la Clarée.

### LES TECHNIQUES DE COUPE

Traditionnellement, les coupes laissaient apparaître des souches importantes, émergeant considérablement du sol. Cette pratique est conseillée sur fortes pentes pour stabiliser en hiver le manteau neigeux. Mais elle peut aussi déstabiliser le promeneur peu averti. Ces souches sont peu esthétiques et demeurent ainsi de longues années.

Après exploitation, les arbres conservés sur pied présentent parfois des blessures ou des branches cassées (chablis après abattage, passage d'engins..)

### LA GESTION DES RÉMANENTS

Dans certains cas, les rémanents (branches) et autres résidus de coupe sont parfois regroupés en tas. Ce sont les andains.

Lorsque les andains sont linéaires et importants, ils cloisonnent artificiellement la forêt. Ils offrent pendant un certain temps l'aspect de chantier et rendent difficile les accès.

Parfois, ces rémanents occupent de façon anarchique les abords des pistes et sentiers de randonnées.

L'impact des andains est également fort lorsqu'ils sont vus de loin à flanc de montagne. La vision des scarifications de la coupe et des tas alignés dénote dans le paysage naturel.

Il est préférable, à moins de pouvoir valoriser les rémanents, de les démembrer en morceaux de petite taille et de les éparpiller sur le terrain pour qu'ils se dégradent rapidement.

Cependant, l'étalement des rémanents est gênant sur les zones parcourues par les promeneurs ou par les troupeaux. En bordure, des pistes et sentiers de randonnées ainsi que sur les zones pâturées, les rémanents doivent être regroupés.

### LA SORTIE DES BOIS

Afin de permettre les sorties de bois, traînes et pistes de débardage sont mises en œuvre à travers les boisements. Le « débardage » consiste à transporter des arbres abattus de

Impact visuel entre souches arasées et souches émergentes (Roubion / Les Thures)

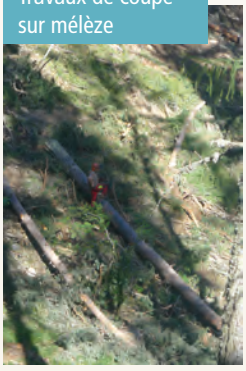

Travaux de coupe sur mélèze

Engins de débardage

Coupe avant gestion des rémanents et sortie des bois (Roubion / Les Thures)

Andains dans une pinède de pins à crochets (Défilé de Pécé)

leur lieu de coupe vers une route ou un lieu de dépôt. Compte tenu du relief important, l'impact des circulations d'engins traînant ou portant les bois sera proportionnel à la largeur de leur emprise.

On parle de route forestière pour une voie sur laquelle les camions pourront circuler. L'impact des routes, qui suivent les courbes de niveau ou ont une pente <10% est généralement fort. Les pistes et traînes, sur lesquelles circulent des tracteurs, ont un impact moins fort, généralement lié aux travaux de déblai ou de remblai. Il est relativement plus faible pour les traînes reliant différentes parcelles et les cloisonnements qui permettent l'accès et l'entretien à l'intérieur de la parcelle.

Éviter les pistes de débardage avec d'importants déblais ou remblais (Bois Noir)

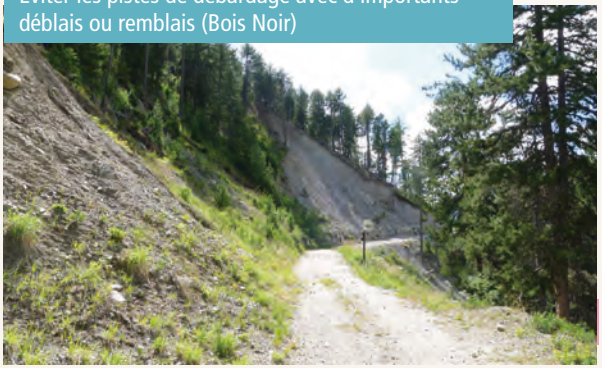

Privilégier l'intervention d'un engin sur des traînes de débardage modestes (Roubion / Les Thures)

# 6 Exploitation et sortie des bois

## RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

### UNE COUPE D'ABATTAGE PROCHE DU SOL

En dehors des pentes fortes et des zones de départs d'avalanches, la coupe d'abattage sera réalisée au plus près du sol. Ainsi, le couvert herbacé intégrera rapidement la souche dans son contexte naturel.

Souche trop émergente = non

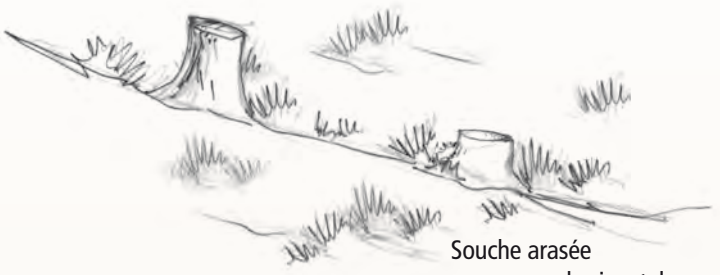

Souche arasée
avec coupe horizontale = oui

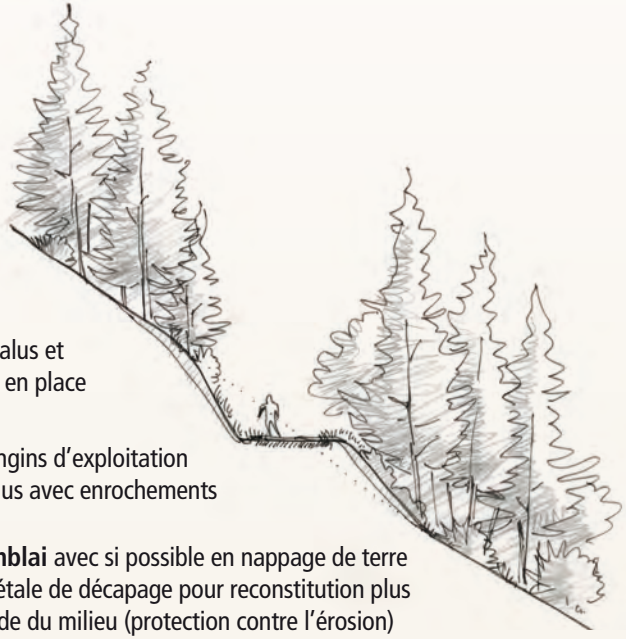

**Déblai** avec écrêtement du haut de talus et nappage du talus avec terre végétale en place

**Piste** justement dimensionnée aux engins d'exploitation
Stabilisation possible des pieds de talus avec enrochements

**Remblai** avec si possible en nappage de terre végétale de décapage pour reconstitution plus rapide du milieu (protection contre l'érosion)

## L'INTÉGRATION DES RÉMANENTS DANS LE MILIEU

À moins de pouvoir les valoriser, il est préférable de démembrer les rémanents en morceaux de petite taille et de les éparpiller sur le terrain pour qu'ils se dégradent rapidement. Pour réduire leur impact visuel, les rémanents seront répartis de façon homogène sur l'ensemble des zones d'intervention.

Cet étalement est cependant gênant sur les zones parcourues par les promeneurs ou par les troupeaux. En bordure, des pistes et sentiers de randonnées ainsi que sur les zones pâturées, les rémanents doivent être regroupés en andains de petites tailles, discrets et qui se désagrégeront plus rapidement.

Aux abords immédiats des sentiers et sites remarquables (sur 5 à 10 mètres de profondeur), les rémanents devront être ramenés vers l'intérieur de la forêt.

Après une coupe, éviter de regrouper les rémanents en andains trop importants

Répartition homogène et discrète des rémanents après travaux de coupe (Roubion/ Les Thures)

## COMPOSER LES PISTES ET TRAÎNES DE DÉBARDAGE AVEC LA TOPOGRAPHIE DU TERRAIN

Afin de limiter l'impact visuel des travaux de terrassement, le tracé des pistes et des traînes sera sinueux, respectant aux mieux les courbes de niveau et l'axe des talweg et vallons. Leur linéaire, limité au strict nécessaire, doit cependant pouvoir se déployer pour épouser au mieux le mouvement du terrain.

Pistes et traînes ne doivent pas se superposer ou couper les chemins de grandes randonnées. Les aires de débardage seront implantées sur les terrains les plus plats, à l'écart des sites sensibles (milieu naturel protégé, site remarquable ou touristique, lieu habité) et des GR.

Laisse de sortie de bois

Intervention d'un porteur de bois en forêt

Transport des billes de bois

# 6 Exploitation et sortie des bois

## RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

Les routes forestières (environ 5 m de largeur avec accès possible de camions) sont à proscrire dans les sites remarquables et sensibles. Les créations de pistes (4 m) et traînes (3 m environ) seront possibles, limitées au strict nécessaire. On favorisera le réemploi des pistes existantes. Les interventions seront très limitées pour la desserte de versants inaccessibles. Toute ouverture de route ou de piste forestière est soumise à autorisation au titre du site classé.

L'impact visuel des projets de route ou de piste devra être apprécié préalablement. Les talus en amont seront le plus possible réduits. La mise en œuvre de murs de soutènements permet de réduire la hauteur du talus. Ces murs de soutènement peuvent être réalisés par enrochement en roches sèches ou par des gabions, (solutions coûteuses) ou encore des murs de soutènement en rondins de mélèze végétalisés (murs bois). Les hauts de talus seront écrêtés et les pentes de talus seront si possible adoucies pour permettre une meilleure colonisation de la végétation. Pour favoriser cette colonisation naturelle, on réservera si possible la terre végétale superficielle qui aura été préalablement décapée pour napper et recouvrir les talus sur environ 20 cm.

Fort impact des terrassements en déblais remblais pour une piste ne suivant pas les courbes de niveau (principe)

Les grands talus de déblais de la piste de Granon

Passage en douceur respectant la topographie naturelle du terrain (schémas de principe)

Terrassement bien intégré d'une nouvelle piste (Roubion / Les Thures)

Création de piste : travaux de soutènement avec enrochement pour réduire l'impact des déblais et remblais

Ambiance forestière de qualité : la piste de Bois Noir dans le vallon du Creuzet

## CHOISIR DES TECHNIQUES DE DÉBARDAGE ALTERNATIVES

En dehors de l'intervention des engins lourds de débardage, d'autres techniques plus respectueuses du milieu naturel et des sols peuvent être mises en œuvre. Ces techniques sont généralement plus coûteuses que le débardage par traînage au tracteur. Mais des subventions peuvent être obtenues pour compenser le manque à gagner.

Le débardage par traînage à cheval est adapté aux bois de moins de 1 m$^3$ sur des distances courtes.

Le débardage par câble est adapté aux pentes fortes (câble long fixe jusqu'à 1500 m de portée, câble mât sur 600 m). Mais cette technique demande des coupes mobilisant d'importants volumes unitaires (1 m$^3$ / par mètre linéaire de câble). Du fait des prélèvements importants nécessaires et de la coupe à réaliser dans l'axe de la ligne de câble, l'impact paysager de cette technique est non négligeable. L'implantation des lignes de câbles, pour une bonne intégration paysagère, peut reprendre les lignes de force verticales sur les versants (couloirs d'avalanches, ravines, anciens couloirs de lançage). Une étude d'impacts paysagers est à réaliser en amont d'une coupe à câble. Cette technique est à proscrire sur les sites remarquables (voir fiche n°7).

Sur les zones de pentes faibles (moins de 30 %), le bois peut être coupé à l'abatteuse (tracteur coupant et ébranchant les arbres à l'aide d'une tronçonneuse montée sur un bras télescopique) et débardés au porteur (tracteur récoltant les bois coupés en morceaux dans une nacelle autoportée). Ces deux techniques ont un impact relativement faible mais leurs axes de passage (layons) devront épouser les formes du terrain et sortir sur les pistes de manière oblique.

Des méthodes alternatives de débardage

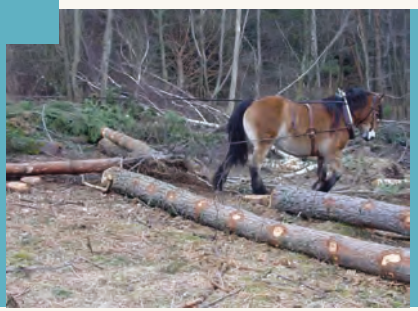

Sortie de bois par téléphérage (exemple de débardage par câble dans le Queyras) dont l'impact visuel dans le paysage doit être maîtrisé. Pour éviter de blesser les arbres sur pied et préserver les sols. Sortie de bois par débardage par traînage à cheval.

# 7 Espaces sensibles et remarquables

## CONTEXTE

### Un patrimoine naturel et culturel à préserver

### MÉLÉZIN, PINÈDES, SAPINIÈRE ET PESSIÈRE, SAULAIE ET BOISEMENTS BOCAGERS

**LOCALISATION**
Boisements de fond de vallée, mélézins d'altitude situés près des sites remarquables et des espaces naturels d'intérêt écologique

**ÂGE** Tous

**PRINCIPES ET OBJECTIFS**
Préserver et entretenir le cachet paysager des espaces emblématiques et particulièrement sensibles du site classé, gérer la forte fréquentation touristique, valoriser les boisements dans un objectif paysager et pour le maintien de la biodiversité.

**BÉNÉFICES**
Conserver l'attrait touristique des vallées, mesure d'intervention en faveur de l'ouverture des paysages et de la biodiversité.

**IMPACT PAYSAGER**

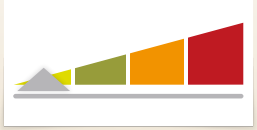

La Chapelle Sainte-Marie de Fontcouverte et la montagne du Queyrellin

Le verrou de Basse-Sausse

# 7 Espaces sensibles

## Sites naturels ou culturels sensibles : des paysages fragiles et remarquables

Le site classé de la vallée de la Clarée et de la vallée Étroite est, par nature et dans son ensemble, remarquable. Mais certains espaces, à l'intérieur ou hors du site classé, sont particulièrement sensibles en raison de la proximité, de la présence ponctuelle d'éléments patrimoniaux (cascade, milieu naturel exceptionnel, bâti remarquable, monument historique, etc.), ou de la proximité de lieux fréquentés (GR, hameaux, routes).

La forêt y forme un véritable écrin. À travers son histoire et son intérêt écologique, elle contribue au patrimoine de la vallée.
Mais pour ces espaces sensibles, la forêt ne saurait être un environnement figé. Elle nécessite des interventions sylvicoles, aussi bien sur le domaine public qu'en forêt privée, qui leur permettront de se pérenniser dans le temps.

Les interventions sylvicoles doivent être dans ce cas adaptées.
Trois modes opératoires peuvent se présenter :
- les interventions aux abords immédiats des espaces sensibles,
- les interventions sur espaces patrimoniaux sensibles,
- les interventions sur espaces naturels sensibles.

La cascade de Fontcouverte

Patrimoine architectural et historique du Fort de l'Olive

Le village pittoresque de Névache

Impact visuel du parking de Laval au départ des sentiers de la Haute Clarée

# ACTION SYLVICOLE

## Trois démarches adaptées

### UNE GESTION IRRÉGULIÈRE DES BOISEMENTS ET UNE EXPLOITATION SOIGNÉE

Pour les parcelles forestières, publiques ou privées, situées aux abords des espaces sensibles, la gestion sylvicole présentée dans ce guide pourra être mise en œuvre. On mettra en avant une gestion irrégulière des boisements (voir Fiche n° 2). Les objectifs de production seront cependant moins intensifs, privilégiant les enjeux environnementaux et paysagers.

### UN PLAN D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ POUR LES ESPACES LES PLUS SENSIBLES

Pour les espaces les plus sensibles, reconnus pour leur attrait et leur intérêt, un plan de gestion et d'aménagement sera envisagé.

Il devra intégrer des valeurs sylvicoles, environnementales mais aussi sociales, culturelles et paysagères.

L'image que nous renvoient ces lieux répond en effet à certaines références et exigences culturelles de la Clarée.

L'accueil du public peut en constituer un élément moteur. Mais la gestion de la fréquentation du public nécessite des moyens que les propriétaires privés peuvent avoir du mal à mobiliser.

Gestion naturelle des berges de la Clarée (site de Roche Noire)

Grandes clairières ludiques du Col de l'Échelle

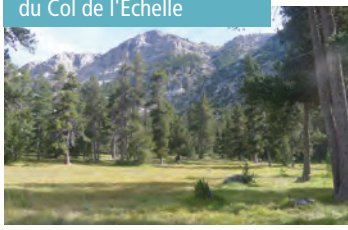

Les espaces les plus remarquables nécessitent donc des projets d'intervention plus détaillés, mobilisant les services et collectivités compétentes, avec les partenaires privés.

Exemple : le Lac Vert ou la Cascade de Fontcouverte.

### UN DÉVELOPPEMENT NATUREL DE CERTAINS MILIEUX FORESTIERS

Pour les espaces naturels sensibles présentant des écosystèmes riches et fragiles, l'intervention minimale sera retenue pour les milieux les plus stables et les plus préservés. Le milieu forestier se développera de façon naturelle, en limitant toute intervention humaine.

L'accueil du public y sera limité et organisé.

Ailleurs, des actions de génie écologique permettant des restitutions ou des recompositions forestières pourront être envisagées sur des milieux dégradés.

Le Lac Vert dans la Vallée Étroite

Espaces sur-piétinés sur les berges du lac

# RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

## UNE GESTION IRRÉGULIÈRE ADAPTÉE

Dans les parcelles forestières exploitées, les mélanges d'essences seront favorisés, inspirés des écosystèmes naturels environnants, intégrant aussi bien feuillus que résineux.
Les coupes rases seront proscrites sur de grandes surfaces (intervention par trouées dont le diamètre n'excédera pas 2 fois la hauteur des arbres). L'impact visuel devra être minimisé depuis le site remarquable.
Les pistes et laisses d'exploitation, de dimension modeste, s'intégreront au mieux dans la topographie du terrain, limitant tous travaux en déblai et remblai. Elles ne devront pas couper ou détourner un chemin de grande randonnée.
Les travaux d'exploitation seront soignés (broyage ou évacuation des rémanents, arasage des souches, intervention raisonnée des engins en dehors des périodes de fréquentation). Le public doit être également informé des travaux forestiers en cours.

## QUELQUES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT SUR ESPACES SENSIBLES

Sur un espace sensible, les objectifs de production doivent être minimisés au profit plutôt d'une valorisation environnementale et paysagère. On privilégiera les travaux forestiers qui participeront à la conservation de boisements, des milieux naturels et de sites d'accueil de qualité. Les interventions sylvicoles, ici plus délicates, seront envisagées au cas par cas.
Au préalable, une analyse paysagère doit permettre d'identifier ce qui participe au caractère patrimonial et au fonctionnement du site.
Puis un plan d'intervention sylvicole et de valorisation paysagère pourra être proposé définissant :

- les orientations ou travaux forestiers envisagés et leur localisation,
- les dispositions prises pour assurer des continuités paysagères satisfaisantes (prise en compte des perceptions et impacts visuels, cohérence et continuité des ambiances paysagères, préservation ou reconstitution des milieux naturels),
- l'organisation des circulations et de l'accueil du public pourra être précisée.

Les interventions seront sobres et discrètes, en harmonie avec le milieu naturel ou le paysage environnant.
Les pratiques sylvicoles qui contribueront au maintien des paysages de la Clarée et d'un environnement soigné seront privilégiées.
La gestion irrégulière des boisements avec mélange d'essences ou la non intervention seront retenues le plus souvent. Mais cette préconisation ne peut être systématique. Des sites très ouverts ou des boisements très typés (ex. : alignement remarquable ou belle futaie régulière), présentant également un intérêt paysager, peuvent être préservés et maintenus en l'état.

## LA PRÉSERVATION DES ARBRES REMARQUABLES

De façon générale, les arbres remarquables ou présentant un intérêt botanique ou esthétique doivent être préservés et mis en valeur (espèce rare ou protégée, arbre très âgé, de taille ou de forme exceptionnelle, arbre isolé intéressant ou en situation originale).

## GÉNIE ÉCOLOGIQUE EN FORÊT NATURELLE

La non intervention sur les milieux naturels sensibles a été évoquée. Cependant, en cas de dégradation ou d'altération, des travaux sylvicoles de génie écologique peuvent être envisagés (reconstitution de sols ou de milieux , plantation ou réintroduction d'espèces indigènes, élimination d'espèces exotiques ou envahissantes). Ces travaux écologiques doivent s'intégrer également dans le paysage (continuités paysagères à préserver, soins apportés aux travaux).

Exemple d'intervention pour le site du Lac Vert
Vue en plan

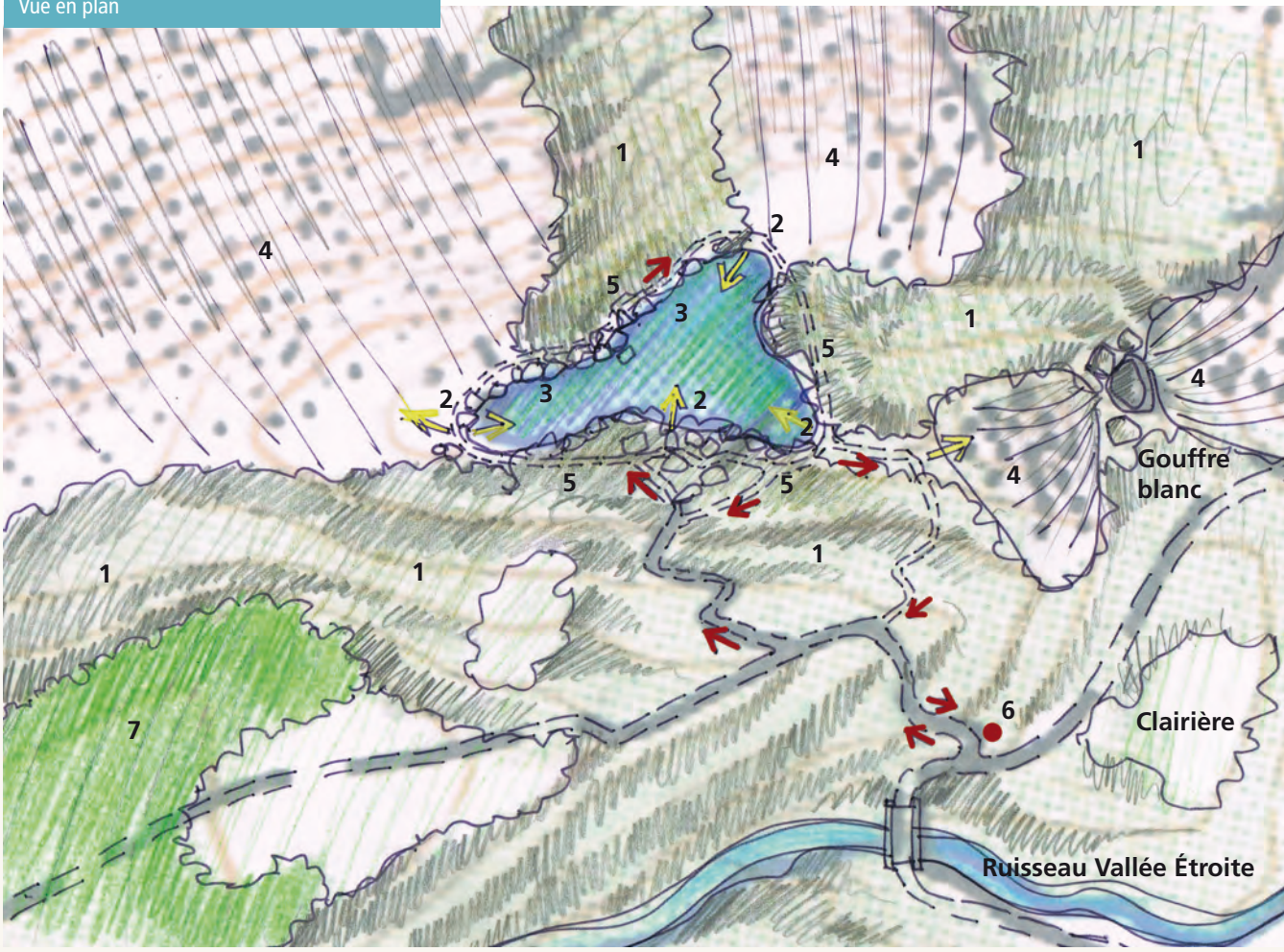


1. Versant boisé / forêt de protection du Lac Vert
   Écrin paysager et gestion naturelle des boisements
2. Mise en valeur discrète des points de vue
3. Protection partielle des berges
   Préservation des milieux naturels fragiles
4. Grand cône d'éboulis
5. Balisage du sentier
   Lutte contre le piétinement
6. Point info
   Site sensible
7. Mélézin exploité
   Gestion irrégulière (non perceptible depuis le Lac Vert)

## INVENTAIRE DES ESPACES REMARQUABLES

# VALLÉE DE LA CLARÉE

Site classé de la Vallée de la Clarée

**ESPACES OU MONUMENTS CULTURELS SENSIBLES**

**SUR LA COMMUNE DE MONTGENÈVRE**

Église des Alberts

**SUR LA COMMUNE DE VAL-DES-PRÉS**

Village et **église Saint-Claude de Val des Près.**

Église de l'Annonciation à la Vachette

Chalets de Granon

Chalets des Granges

**SUR LA COMMUNE DE NÉVACHE**

Village de Plampinet, **son église classée de Saint-Sébastien,** sa chapelle Notre-Dame des Grâces et son cimetière.

Fort de l'Olive

Chalets des Acles

Fort des Acles

Les Clapières

Clapiers de Roubion et de Cros

Chapelle de Saint-Hippolyte

Chalets des Thures

Hameau du Sallé

Hameaux du Château et du Cros

Village de Névache, Ville -Haute et **son église classée de Saint-Marcellin,** Ville-Basse,

Chapelle Saint-Benoit de Névache

Chalets de Lacou

Chalets du Verney

Chalets de La Gardiole

Chalets de la Sausse

Chalets de Lacha

Chalets de la Meuille

Chalets de Jadis

**Chapelle Sainte -Marie de Fontcouverte**

Chalets de Fontcouverte

Chapelle Saint-Jacques

Chalets de Roche Noire

Chalets et chapelle de Laval

**ESPACES NATURELS SENSIBLES**

**SUR LA COMMUNE DE VAL-DES-PRÉS**

Roches Rouges

Grotte des 50 ânes

**SUR LA COMMUNE DE NÉVACHE**

Défilé de Pécé

Gorges des Acles

Col de l'Échelle

Notre Dame de Bon-Rencontre

Col du Mauvais Pas

Combes et cheminées de Fées des Thures

Marais de Névache

Verrou de Lacou

Verrou et cascade de Basse-Sausse

Verrou et cascades de Fontcouverte

Chaos de Roche noire

**TOUTES COMMUNES**

Rivière de la Clarée (berges et cours d'eau)

Lacs d'altitude

Cols et sommets

# VALLÉE ÉTROITE

## Site classé de la Vallée Étroite

### ESPACES OU MONUMENTS CULTURELS SENSIBLES SUR LES COMMUNES DE NÉVACHE ET BARDONECCHIA

Mine Blanchet
Hameau de Serre
Chalets des Granges

### SITES NATURELS SENSIBLES SUR LES COMMUNES DE NÉVACHE ET BARDONECCHIA

Rivière de la vallée étroite
Paroi des Militaires
Tour Germaine
Cascades de la Fonderie
Gouffre des roches blanches
Lac Vert
Lacs d'altitude
Cols et sommets

### LÉGENDE

**Sites classés et monuments classés**
Sites et monuments inscrits
Autres espaces sensibles (dans ou en dehors du site classé)

Chalets traditionnels de Laval avec toiture en mélèze et la Pointe des Cerces

Les Clapiers de Roubion

# L'accueil du public

8

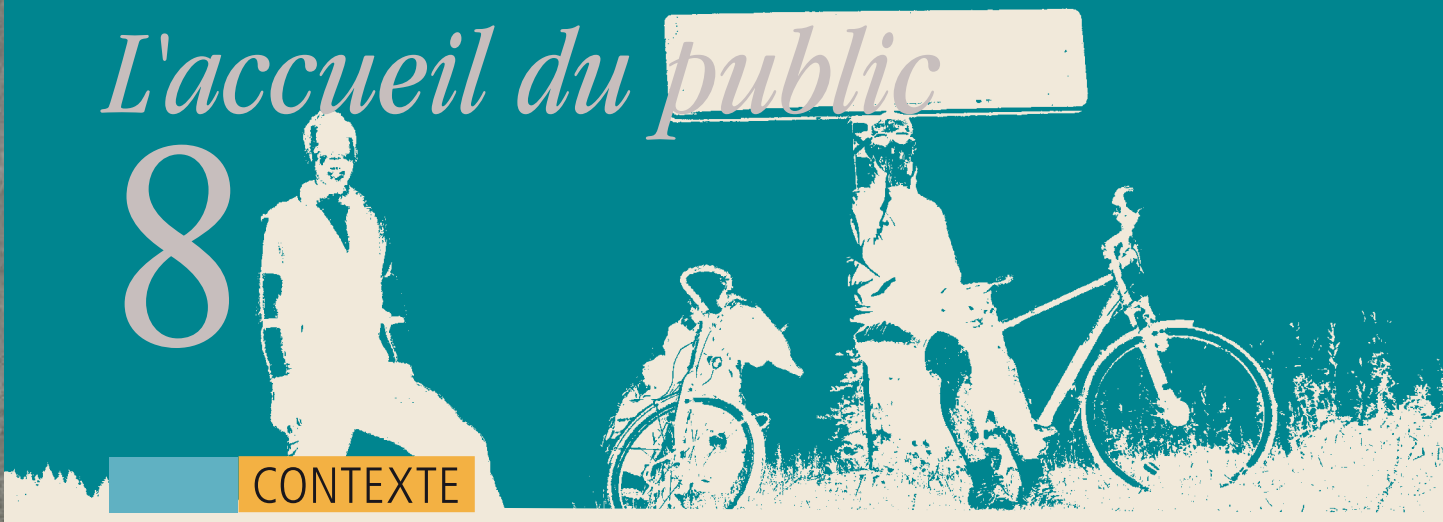

CONTEXTE

## Gérer la pression touristique en forêt

### MÉLÉZIN, PINÈDES, SAPINIÈRE ET PESSIÈRE, SAULAIE ET BOISEMENTS BOCAGERS

**LOCALISATION** Tous les massifs

**ÂGE** Tous

**PRINCIPES ET OBJECTIFS**
Préserver le cachet paysager et naturel des vallées, protéger les sites de la forte fréquentation touristique, maîtriser le développement les infrastructures touristiques, sensibiliser le public à la préservation des milieux naturels et des paysages, informer sur les pratiques forestières locales.

**BÉNÉFICES**
Préserver l'attrait touristique des vallées et le cadre de vie de leurs habitants, protéger les milieux et les paysages, maintenir localement un équilibre économique entre les activités touristiques, sylvicoles et agropastorales.

**IMPACT PAYSAGER**
Faible à fort en vision lointaine, Très fort en vision rapprochée.

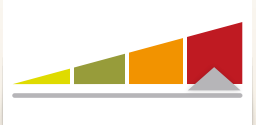

Le tourisme joue un rôle de plus en plus important dans l'économie et la transformation du paysage des deux vallées.

Il suit un rythme très saisonnier, avec une alternance de pics d'affluence et de saisons « creuses ».

Les activités touristiques sont localement en plein essor, nécessitant des équipements nombreux (hébergements, restauration, sites d'accueil, infrastructures).

Ces aménagements répondent à des besoins nouveaux. Ils sont parfois en conflit avec les paysages traditionnels tournés vers la nature ou un environnement alpin sylvopastoral.

Comment offrir de nouvelles infrastructures d'accueil en forêt sans dénaturer les lieux ?

Accueil aux refuges des Granges (Vallée Étroite)

# 8 L'accueil du public

## ACTION SYLVICOLE

## Organiser l'accueil du public

### L'OUVERTURE DE CERTAINS MILIEUX FORESTIERS

Du point de vue environnemental ou sylvicole, la forêt est un milieu sensible qui cohabite parfois mal avec une forte fréquentation touristique. Paradoxalement, elle constitue une véritable valeur ajoutée pour le tourisme local. C'est un patrimoine que l'on souhaite ouvrir au grand public.
L'organisation judicieuse de l'accueil du public en forêt peut permettre de lever cette dichotomie.
En effet, certains massifs forestiers, tant privés que publics, sont rendus accessibles grâce à la création et l'entretien d'un réseau important de pistes et de sentiers. Certains travaux forestiers d'éclaircie ou de gestion sylvopastorale favorisent également l'ouverture des milieux, les rendant physiquement et visuellement, plus accessibles. Les milieux naturels et les exploitations forestières les plus sensibles sont cependant laissés à l'écart des grands flux touristiques.

### LA CRÉATION D'ÉQUIPEMENT D'ACCUEIL

Deux types d'équipements peuvent s'implanter en forêt et cohabiter avec elle :

- Les équipements légers d'accueil et de loisirs, regroupant les aires de détente ou de pique-nique, les campings de pleine nature, les points de vue ou sites remarquables aménagés, les sites d'information ou d'interprétation, les aires d'accueil et de stationnement, sont possibles en site classé moyennant une autorisation spéciale.
- Les infrastructures touristiques plus lourdes liées à l'hébergement (camping-caravaning, gîtes ou refuges, hôtels, résidences secondaires…), à la restauration, aux activités de loisirs ou de sports organisés (pistes de ski et remonte-pentes) ne sont envisageables qu'en dehors du site classé.

### DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT À L'ÉCHELLE DES ENJEUX TOURISTIQUES

A proximité du site classé, les infrastructures touristiques lourdes doivent s'intégrer à l'architecture et au paysage des vallées, en respectant les règlements d'urbanisme et de construction en vigueur. L'effort d'insertion doit être développé à travers chaque projet ou équipement existant. La prise en compte du paysage et l'importance des boisements dans l'accompagnement de ces projets ne sont plus à démontrer. Le respect des chartes architecturales et paysagères locales est un préalable. Tout projet d'aménagement est ainsi soumis à autorisation des collectivités locales et instances ministérielles lorsqu'il concerne directement le site classé. (Cf. Fiche

Balisage des chemins de randonnée (Col de l'Échelle)

Randonnée en forêt (Tabucet / Plampinet)

n°9). Concernant les équipements sportifs, la vallée s'est tournée vers des pratiques plus douces et plus discrètes (ski de fond, raquette, randonnée…).
Mais au quotidien, c'est l'impact visuel des équipements légers qui concerne le plus souvent la forêt, aussi bien en domaine public que privé.

Même modeste, la non maîtrise de ces aménagements peut avoir des conséquences néfastes sur l'image du site classé. Le guide développe surtout quelques préconisations autour de ces équipements légers.

Impact visuel du parking estival aux Granges (Vallée Étroite)

Aires de détente et de pique-nique très prisées du Col de l'Échelle

Camping nature parfaitement intégré à la vallée (Tabucet / Les Ponceauxt)

Camping caravaning sous boisement (Le Bois des Alberts)

Des remonte-pentes rares et relativement discrets (Bois Noir / Pont de la Lame)

Chalets d'estive et refuges faisant partie du paysage (un exemple aux Acles)

# 8 L'accueil du public

## RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

### DES IMPLANTATIONS RESPECTUEUSES DU PAYSAGE

Afin de mieux les intégrer dans le paysage et le milieu naturel, les équipements touristiques tels que les aires de stationnement ou aires touristiques aménagées, doivent être implantés en dehors des axes de vue et des sites paysagers les plus sensibles. Les aménagements seront sobres et non artificiels.

### DES ÉQUIPEMENTS PLUS MODESTES ET MIEUX RÉPARTIS

L'impact visuel des grands parkings, des aires de camping ou des pôles d'accueil aménagés est parfois important dans le site classé. On optera pour des aménagements de taille plus modeste, répartis à des emplacements stratégiques pour limiter les déplacements de véhicules.
L'insertion paysagère des campings existants doit être améliorée. Toute création d'aire de camping est soumise à autorisation dans le site classé.
Tous ces équipements doivent être parfaitement intégrés à leur contexte, limitant les travaux de terrassement en déblai remblai, les surfaces trop minérales, la multiplication des supports signalétiques ou des mobiliers, les ouvertures visuelles trop importantes.
On veillera à limiter ou à organiser les pénétrations des véhicules dans le milieu naturel (balisage, borne anti-franchissement en bois, fossé ou talutage discret). Desserte et plan de circulation doivent permettre de limiter divagations, sur-piétinements et formations de dépôts sauvages .

### UNE INSERTION DANS LES BOISEMENTS

Pour réduire l'impact visuel, et préserver la continuité des boisements, ces équipements s'intégreront aux boisements existants. Cette implantation ne doit pas se faire au détriment de milieux ou de boisement intéressants qui seront conservés. On évitera la concentration des aménagements (placettes de pique-nique, aires de stationnement) en ménageant indépendance visuelle et intimité grâce au maintien de rideaux de végétation.
De nouvelles plantations avec des essences indigènes peuvent permettre de recréer un couvert d'accompagnement lorsque celui-ci fait défaut.

### DES MATÉRIAUX PLUS NATURELS

Afin d'assurer une meilleure insertion, l'utilisation de matériaux naturels locaux est privilégiée pour l'aménagement des équipements touristiques (revêtement stabilisé ou terre compactée plutôt que des enrobés ; pierre locale ou bois de mélèze apparents pour le mobilier et les constructions ; palette de couleurs locales et naturelles).
Les constructions devront répondre au style architectural traditionnel de la vallée (Cf. Guide Architecture et Paysage en Clarée).

### COMMUNIQUER SUR SITE

Organisée par les collectivités locales, la communication sur site permet de mieux sensibiliser le public aux pratiques sylvicoles, à la préservation de l'environnement et à la lecture du paysage.
Afin de ne pas multiplier les supports signalétiques, ils sont concentrés aux points d'accueil du public (près des parkings et au départ des grands sentiers de randonnées).

Sur les parcelles d'exploitation, une signalétique ponctuelle plus discrète peut informer, de façon simple et didactique, sur les travaux forestiers en cours.

Piste et aires de stationnement trop présentes sur le site de la Paroi des Militaires (Vallée Étroite)

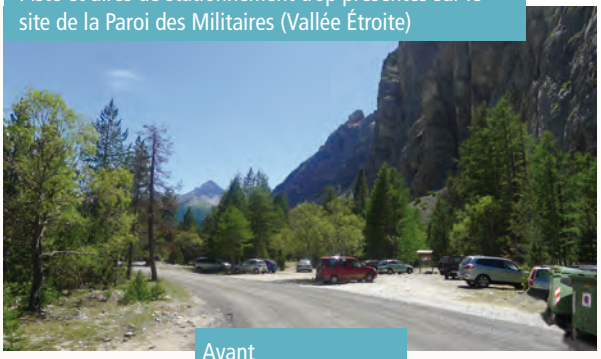

Avant

Aires de pique-nique discrètes préservées de l'assaut des voitures (Paroi des Militaires / Vallée Étroite)

Après

Valorisation de la piste de la Vallée Étroite et insertion des aires de stationnement (simulation)

# 8 L'accueil du public

Exemple de parking et d'aire de pique-nique peu intégrés dans le site

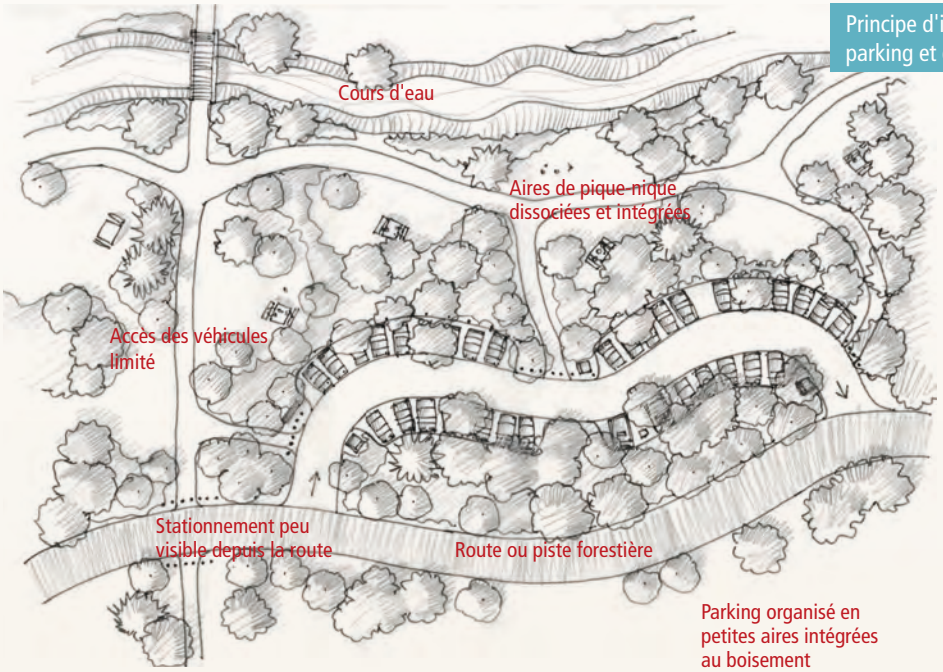


Principe d'insertion paysagère d'un parking et d'une aire de pique-nique

Les berges de la Clarée sont très recherchées par les touristes (Défilé de Pécé)

# Coupes et travaux possibles en forêt privée

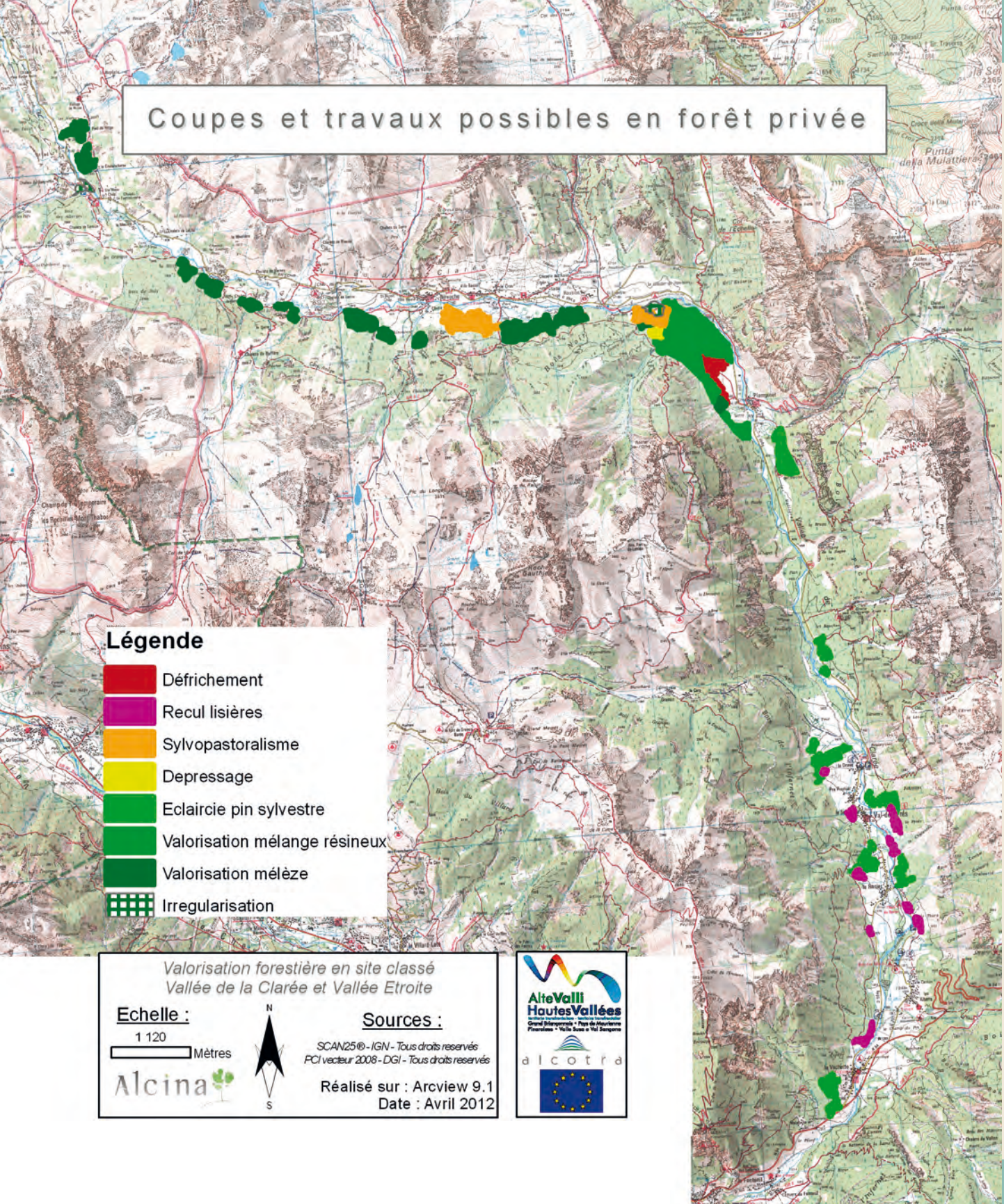


*Valorisation forestière en site classé*
*Vallée de la Clarée et Vallée Etroite*

**Echelle :**

1 120 Mètres

Alcina

N

S

**Sources :**

*SCAN25® - IGN - Tous droits reservés*
*PCI vecteur 2008 - DGI - Tous droits reservés*

Réalisé sur : Arcview 9.1
Date : Avril 2012

AlteValli HautesVallées

alcotra

# Passons à l'action

# 9

## GESTION GROUPÉE

## Se regrouper pour gérer durablement ses bois

Le morcellement foncier des propriétés privées en Clarée limite les possibilités de gestion durable de la forêt et notamment de commercialisation, à bon prix, du bois.

La gestion mutualisée de la forêt privée est la seule solution envisageable pour mener une action valorisante (économiquement avant tout) sur ces forêts.

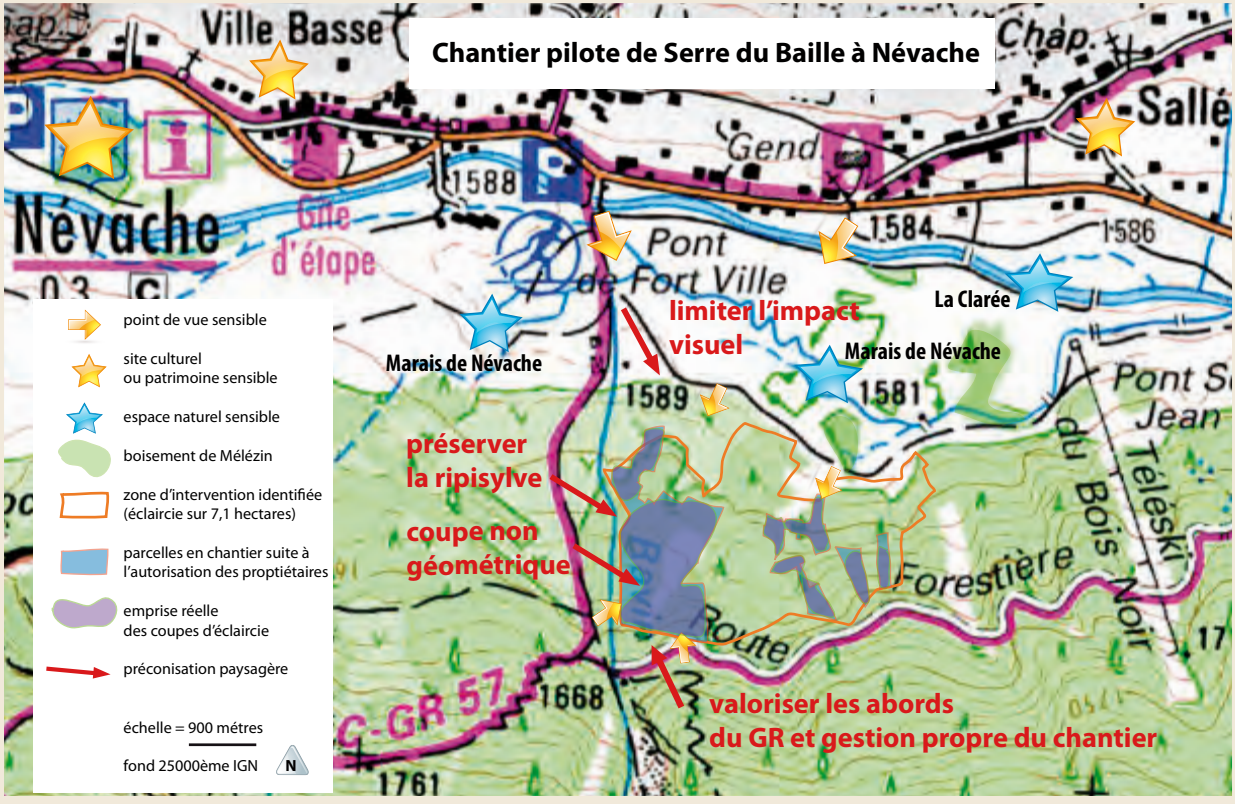

# 9 Passons à l'action

Dans le cadre des études menées pour la valorisation forestière de la vallée Étroite et de la vallée de la Clarée, un chantier pilote de regroupement des propriétaires forestiers a été organisé sur Névache, sur la zone du Serre du Baille.
Sur cette zone de mélézin mature, une éclaircie était considérée comme favorable à la stabilité du peuplement et à sa régénération future.
Une autorisation ministérielle, nécessaire pour toute coupe d'arbre en site classé, a été obtenue par la Communauté de communes au nom des propriétaires sur une zone de 7,4 hectares divisée en 75 parcelles appartenant à 93 propriétaires qui ont tous été contactés.
Plus d'un tiers des propriétaires se sont déclarés intéressés pour qu'une éclaircie soit pratiquée sur leurs parcelles et que le bois soit vendu à un exploitant forestier ou qu'il leur soit laissé en bord de route contre rémunération. Ceux qui ont refusé les travaux ou n'ont pas répondu ont bien entendu été exclus du chantier, aucun arbre ne sera coupé chez eux.
Les réponses positives nous ont permis de déterminer un chantier de 2,7 hectares représentant 116 $m^3$ de bois qui a été vendu à l'acheteur du lot de bois voisin commercialisé par la commune en forêt communale.

Vue sur le chantier pilote de Serre du Baille depuis Roubion

## Gérer au sein d'une association de propriétaires

Dans le chantier pilote du Serre du Baille, les propriétaires intéressés ont été regroupés pour une action ponctuelle, sous l'impulsion de la Communauté de communes, dans l'objectif de démontrer la possibilité de réaliser ce type d'action.
A plus long terme, le regroupement des propriétaires forestiers passe par la constitution d'une association de propriétaires.
Plusieurs solutions s'offrent aux propriétaires. En forêt, le mode de regroupement le plus commun est l'Association Syndicale Libre. Cette association peut avoir un objectif principal de gestion forestière. Elle peut également intégrer les objectifs de remise en culture de terrains boisés, auquel cas l'association syndicale rurale ou l'association foncière pastorale sont des modes de regroupement plus adaptés.

Dans les associations syndicales libres, l'adhésion se fait sur le principe du volontariat et chacun reste propriétaire de ses terrains et de ses bois. Seuls sont mis en commun les moyens pour assurer une gestion groupée.
Ce type d'association peut disposer d'un Plan Simple de Gestion qui, après avoir été validé par les autorités compétentes, dispensera les intervenants de demandes d'autorisations spéciales pour toute coupe d'arbres.

Plus d'informations : http://www.ofme.org/crpf/documents/fiches/725006.pdf

# PROCÉDURE EN SITE CLASSÉ

## Principe général d'un régime d'autorisation

L'objectif de la gestion forestière en site classé est de préserver l'intégrité paysagère du site, en conditionnant toute intervention et modification du site à une autorisation ministérielle. En effet, « les monuments naturels ou sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ».
**Toute coupe d'arbre en site classé est donc soumise à une autorisation ministérielle**. C'est également le cas pour la création de pistes.

### LA DÉMARCHE DE DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE

Un dossier de demande d'autorisation spéciale doit être remis à la DREAL. Ce dossier comprend :

- une carte de localisation des travaux,
- les parcelles cadastrales concernées,
- une description du relief, des boisements et des usages de la forêt,
- une analyse des enjeux naturalistes, paysagers et touristiques,
- des illustrations photographiques (en vue rapprochée et vue lointaine),
- une description des travaux prévus et des précautions prévues pour limiter leur impact,
- une justification de l'intérêt de ces travaux,
- une analyse de l'impact possible des travaux.

# 9 Passons à l'action

Ce dossier est instruit par la DREAL et présenté à la Commission Départementale des Sites qui rend un avis. Sur la base de cet avis, le dossier est transmis au Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie qui donne ou non son autorisation de réaliser les travaux.
Cette autorisation peut être assortie d'une condition comme le fait de réaliser un inventaire naturaliste préalable.

### LE DOCUMENT DE GESTION DURABLE

En forêt publique, l'aménagement forestier est un document de gestion durable qui prévoie la gestion de la forêt domaniale ou communale pour 20 à 30 ans.

En forêt privée, le Plan de Simple de Gestion est obligatoire pour les propriétaires possédant plus de 25 hectares d'un seul tenant. Il est agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Un document de gestion durable, lui même validé par l'autorité ministérielle, dispense d'autorisation ministérielle pour les coupes de bois si elles sont prévues dans ce document.

## RÉGLEMENTATION EN FORÊT

## Une relative liberté d'action

### DÉFRICHEMENT SOUMIS À AUTORISATION

Le défrichement, c'est le fait de changer de destination une parcelle. D'une parcelle boisée on fait une parcelle agricole ou bâtie. Le défrichement est soumis à autorisation. Le dossier de demande de défrichement est à déposer à la Direction Départementale des Territoires qui instruit le dossier. L'autorisation est donnée par le préfet. Elle peut être refusée lorsque la conservation des bois est nécessaire, par exemple pour la protection contre les risques naturels.

Le classement en Espace Boisé à Conserver (EBC) dans un Plan Local d'Urbanisme (PLU) entraîne un rejet de plein droit.

### GARANTIR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Les documents de gestion durable (aménagement forestier, plans simples de gestion ou code des bonnes pratiques sylvicoles pour les propriétés de moins de 25 hectares) prévoient les coupes et travaux à réaliser sur une période de 20 à 30 ans. Ils dispensent ensuite de toute autre démarche.

Dans les forêts privées de moins de 25 hectares, si elles ne sont pas classées en Espace Boisé à Conserver (EBC) dans un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et en dehors du site classé, le propriétaire est libre de réaliser les coupes d'arbres à sa guise sous réserve de ne pas mettre fin directement ou indirectement à la destination forestière.

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la démarche Natura 2000 (la vallée de la Clarée est comprise dans un site Natura 2000), toute création de route forestière est soumise à étude d'impact au titre de Natura 2000.

SITE CLASSÉ
Vallée de la Clarée
Vallée Étroite

# Glossaire

## A

### Accrus
Peuplements forestiers en devenir qui ont colonisé naturellement des terrains à l'abandon.

### Adret
Versant d'une montagne qui reçoit la plus grande exposition au soleil. C'est donc le versant le plus chaud. Dans l'hémisphère nord cela correspond au versant sud (s'oppose à l'ubac).

### Alpage
Un alpage désigne à la fois :
- un pâturage de montagne où les troupeaux de bovins, d'ovins ou de caprins sont amenés essentiellement en été afin de profiter d'une herbe fraîche et abondante,
- la période de l'année où les troupeaux paissent dans ce pâturage.

### Aire protégée
Zone protégée par des lois, des règlements ou une politique d'aménagement du territoire afin de limiter l'occupation ou les activités humaines. Les aires protégées comprennent les paysages protégés, les parcs nationaux, les zones d'aménagement intégré et les parcs naturels.

### Aire de gestion adaptée
Peuplements ou types de forêts qui exigent des pratiques de gestion semblables et sont groupés en une seule unité à des fins d'aménagement sylvicole.

### Andain
Accumulation généralement linéaire de déchets forestiers : souches, rémanents (branchages, sections de troncs). Lors de l'abandon de résidus suite à une coupe (billons, têtes de houppier, branchages volumineux…), les déchets ligneux doivent être rassemblés en tas ou en cordons pour permettre la plantation. En principe un andain forestier disparaît lentement par décomposition. Havre pour certains insectes, il contribue utilement à la biodiversité.

## B

### Biodiversité
Terme désignant la diversité du monde vivant ; on peut distinguer la diversité génétique, la diversité des espèces, la diversité des milieux qui abritent ces espèces. La biodiversité dite ordinaire désigne des espèces actuellement courantes, ou des habitats communs, alors que la biodiversité extraordinaire désigne des espèces ou des habitats appelés patrimoniaux, en raison de leur intérêt biologique comme de leur degré de rareté.

### Boisement
Création d'un peuplement sur un terrain non antérieurement boisé de mémoire d'homme.

### Bouquet
Groupe d'arbres de dimensions sensiblement voisines, s'étendant sur une surface insuffisante pour être cartographiée ou pour constituer une unité de gestion indépendante. Sa surface est inférieure à 50 ares. Le bouquet est souvent un stade de l'évolution vers le « pied à pied ».

## C

### Certification forestière
Instrument de marché qui vise à promouvoir l'aménagement forestier durable en fonction de facteurs environnementaux, économiques et sociaux. Il prévoit l'évaluation indépendante de méthodes d'aménagement forestier selon des normes reconnues internationalement (ou au niveau national), ainsi que la surveillance de la vente de produits forestiers. Si la forêt est aménagée conformément à un ensemble de normes précises et que ses produits ligneux sont surveillés et expliqués à toutes les étapes de la production, elle peut obtenir une certification reconnue sur le marché.

### Clapier
Les clapiers sont des murets ou des amoncellements de pierres réalisés sur des sols très caillouteux et calcaires, issus de la nécessité d'épierrer. Ils peuvent soutenir des terres (rôle analogue à celui des murs de terrasses). Leur agencement est un peu moins structuré : leur appareillage est assez sommaire, et ils sont souvent éboulés.

### Coupe à blanc ou coupe rase
Méthode d'aménagement forestier qui comprend l'abattage complet et l'enlèvement d'un peuplement. La coupe à blanc ou coupe rase peut se faire par blocs, par bandes ou par parcelles.

### Coupe d'ensemencement
Mode de régénération comportant l'enlèvement du peuplement exploitable en une seule coupe, à l'exception d'un petit nombre de semenciers. L'objectif est de créer un peuplement équienne.

### Coupe de jardinage
Coupe annuelle ou périodique d'arbres dans un peuplement très inéquienne pour en récolter la production et amener ce peuplement à une structure inéquienne régulière tout en assurant les conditions nécessaires aux arbres en croissance et l'installation de semis.

### Couvert forestier
Écran formé par l'ensemble plus ou moins continu des branches et du feuillage des cimes d'arbres voisins.

# Glossaire

## D

### Débardage
Technique de sylviculture qui consiste à transporter des arbres abattus de leur lieu de coupe vers une route ou un lieu de dépôt provisoire.

### Débardeur
Engin forestier automoteur à châssis articulé, utilisé pour les opérations de débardage.

### Déboisement
Défricher un terrain forestier pour l'utilisation à long-terme (autre que la foresterie).

### Écologie
Science étudiant les relations des êtres vivants avec leur milieu.

### Habitat
Milieu dans lequel vit une population ou un individu ; cette notion englobe non seulement le lieu occupé par une espèce, mais également les caractéristiques particulières de ce lieu, comme le climat ou la disponibilité de nourriture et d'abris appropriés, permettant de satisfaire aux besoins biologiques de cette espèce.

### Convention de gestion
La convention de gestion, signée pour une durée convenue avec le propriétaire, garantit un suivi régulier et une cohérence durable dans la gestion du domaine. Son coût annuel est établi à partir d'une base (gestion du dossier) plus un tarif à l'hectare selon la propriété (distance, accès et relief, valeur des bois, contraintes particulières).

### DFCI
Défense des forêts contre l'incendie. S'utilise pour désigner des interventions qui permettent de réduire la sensibilité des peuplements au feu.

### Dépressage
Réduction de la densité des plants afin d'accroître la croissance et la vigueur du jeune peuplement. Les produits du dépressage ne sont pas commercialisables, à la différence de l'éclaircie.

### Desserte
La desserte forestière est un élément déterminant de la gestion forestière. Elle en permet le suivi, l'entretien et la valorisation. Un domaine enclavé (très difficile d'accès) entraînera des coûts d'exploitation très élevés, quand ce n'est pas des travaux d'aménagement préliminaire (création de routes forestières, de pistes et de places de dépôt). Ces surcoûts seront répercutés à la baisse sur le prix des bois sur pied, ou sur la marge réalisée lors de la vente des bois en bord de route. L'amélioration du réseau de desserte est souvent un préalable à un plan de valorisation d'un domaine non géré. Le plus souvent le coût de cette amélioration, subventionné ou non, doit être déduit de la valeur des parcelles (terres + bois) lors de l'estimation de la valeur vénale d'un domaine.

### Diversité biologique
Elle désigne la diversité des formes vivantes aux niveaux génétique, morphologique et fonctionnel. On peut la décrire aux niveaux du globe, d'un paysage, d'un écosystème ou d'un ensemble peuplement.

## E

### Échelle du paysage
Le paysage s'appréhende toujours à de multiples échelles « emboîtées » les unes dans les autres… L'estimation de « l'échelle d'un paysage » et des rapports d'échelle, pour évaluer la dimension d'un paysage est primordiale pour proposer des aménagements qui ne doivent être ni démesurés ni confidentiels. Le respect du rapport d'échelle entre les éléments d'un paysage est une condition de son bon « équilibre visuel ».

### Éclaircie
Coupe partielle ou méthode d'espacement pratiquée dans un peuplement non arrivé à maturité, destinée à accélérer la croissance des arbres restants, favoriser la stabilité, la dominance et la croissance des tiges d'avenir ; elle concourt aussi au dosage des essences. Coupe généralement sélective réduisant le nombre de tiges et portant sur les produits marchands.

### Écobuage
Opération consistant à brûler la végétation des landes (racines comprises) et à en répandre les cendres en tant que fertilisant. Au cours du XIX$^{e}$ siècle, cette opération était couramment pratiquée sur les landes en montagne.

### Effet de cadrage
Les « visions cadrées » par des éléments particuliers permettent de bien saisir des fragments de paysages isolés de l'étendue du « champ visuel ». On peut jouer sur des effets de feuillage ou des mouvements de terrain pour encadrer ces éléments du paysage. Tous les abords des ponts en particulier devraient être soignés.

### Élagage
- Élagage artificiel : opération qui consiste à couper au niveau du tronc les branches vivantes ou mortes, non désirables. Cette opération se pratique sur des arbres jeunes afin d'éviter la formation de nœuds importants qui dévaloriseraient la grume. À ne pas confondre avec la taille de formation.
- Élagage naturel : phénomène de mort et de chute des branches en l'absence de lumière, puis à l'action des champignons lignivores supprimant les branches mortes, permettant en conséquence l'amélioration de la forme du fût de l'arbre.

# Glossaire

## Éléments remarquables
Éléments du paysage qui font la réputation de certains sites, par leur agencement, leur forme, leur dimension, leur richesse, leur histoire, ou s'ils sont porteurs d'une charge émotive.

## Enjeu paysager
Éléments du paysage dont la prise en compte est nécessaire pour préserver et développer l'identité des lieux dans les aménagements futurs ou le développement d'un secteur. L'identification d'un enjeu cadrera et fédérera les interventions sur l'ensemble du territoire, d'une entité ou d'un lieu.

## Enrichissement
Plantation de trouées plus ou moins grandes permettant d'augmenter dans un peuplement forestier donné, l'importance des essences les mieux adaptées aux objectifs poursuivis.

## Entité paysagère
A une échelle d'analyse donnée (celle d'une petite région, d'un département, d'une commune, d'un bassin versant,…), portion d'un territoire présentant des caractéristiques paysagères distinctes découlant de la perception, de l'organisation et de l'évolution des éléments suivants : morphologie, relief, occupation des sols, organisation du bâti, nature et qualité des horizons, organisation du réseau hydrographique,…
Ces caractéristiques l'identifient et la différencient des entités paysagères contiguës. A l'intérieur d'une entité, des territoires hétérogènes peuvent être réunis, tant qu'ils respectent les caractéristiques principales de l'entité. Cette portion d'un territoire distinct correspond à un premier niveau de subdivision d'un territoire d'étude.

## Environnement
Désigne le « cadre de vie de l'homme » et ses interactions avec la nature et le milieu urbain.

## Équienne
S'applique à un peuplement forestier dont les arbres sont sensiblement du même âge.

## Espace de respiration
Surface ouverte visuellement située entre des espaces plus fermés. Opposition entre des modes d'occupation du sol qui alterne : espace agricole au sein de l'urbanisation dense d'une ville, clairière au sein de la forêt, prairies entre les villages et la forêt,…

## Essence
Désigne l'ensemble des arbres appartenant à une même espèce botanique.
- Essence dominante : celle qui est nettement la plus abondante dans le peuplement.
- Essence de lumière : essence forestière ne supportant pas l'ombrage pour se développer pendant ses premières années.
- Essence objectif : essence principale d'un peuplement forestier, bien adaptée aux conditions de sol et de climat et permettant de remplir les objectifs de production fixés. Les interventions sylvicoles seront réalisées en priorité à son profit.
- Essence secondaire : essence associée à l'essence principale jouant un rôle essentiellement cultural sans exclure l'objectif de production.
- Essence d'ombre : essence forestière tolérant l'ombre pendant ses premières années.

## Estimation forestière
Opération visant à déterminer la valeur d'avenir d'un fonds forestier, celle des peuplements qu'il porte (superficie) ou celle de l'ensemble (valeur en bloc). L'estimation forestière porte non seulement sur le bois mais de plus en plus aussi sur les ressources non ligneuses de la forêt.

## Étage d'un peuplement
Ensemble des cimes des arbres constituant une strate nettement distincte de l'ensemble des houppiers d'une même tranche de hauteur bien différenciée. La présence d'une discontinuité verticale permet de distinguer plusieurs étages de végétation.

## Exploitabilité
Notion liée à la maturité d'un arbre (ou d'un peuplement forestier) et/ou de l'état à partir duquel il peut être récolté. La maturité retenue, et par suite l'exploitabilité, peut être :
- Physique : on maintient l'arbre sur pied aussi longtemps qu'il peut vivre,
- Économique : on cherche à obtenir en un temps donné la plus grande quantité de bois les plus utiles,
- technique : on cherche à obtenir en un temps donné la plus grande quantité de bois propre à un usage déterminé,
- Financière : celle qui correspond au taux de placement maximum.
A un mode d'exploitabilité donné correspond normalement un diamètre moyen d'exploitabilité, dont on déduit un âge moyen d'exploitabilité.
Désigne aussi la synthèse des conditions dans lesquelles les bois peuvent être abattus et chargés sur un camion, à partir des caractéristiques suivantes :
- L'accessibilité (distance de débardage, présence d'itinéraires de débardage) ;
- La pente maximale de débardage ;
- La portance du terrain ;
- Le degré d'aspérité du terrain.

## Exploitation forestière
Ensemble des opérations et activités d'abattage, façonnage et transport de bois, jusqu'à un dépôt plus ou moins provisoire, ou jusqu'à la porte de l'usine, qu'il s'agisse de bois d'oeuvre ou de chauffage, ou de tout autre produit forestier.

# Glossaire

### Évolution
Ensemble des transformations biologiques structurales et fonctionnelles subies par les êtres vivants depuis les origines de la biosphère et qui se sont traduites par l'apparition foisonnante de nouvelles formes d'organismes.

## F

### Feuillus
Arbres du groupe botanique des Angiospermes, portant des feuilles à limbes relativement larges qui tombent à l'automne.

### Flore
Terme général s'appliquant à toutes les formes de vie végétale propres à une région, une période ou un milieu particulier.

### Futaie
Ensemble d'arbres issus de graine (reproduction sexuée).

### Futaie irrégulière (pure ou mélangée)
Désigne tout peuplement ne présentant ni une structure régulière, ni une structure jardinée sur la surface d'une unité de gestion (parcelle ou sous parcelle). Cela sous entend une certaine hétérogénéité des diamètres, mais celle-ci ne correspond pas à une norme précise ou à un état d'équilibre particulier.
Le peuplement ne comporte pas toujours plusieurs étages : en effet les petits et les gros arbres peuvent se retrouver dans le même étage (par exemple quand ils sont issus d'anciens taillis sous futaie).
Sa pérennité est assurée par la coupe de jardinage, réalisée sur toute la surface, à des rotations courtes (de 6 à 15 ans), permettant de récolter des bois, d'améliorer et de renouveler le peuplement. Il n'y a pas de planification à long terme, mais un diagnostic périodique avec des prévisions à moyen terme (+ ou - 20 ans = durée d'un plan simple de gestion).

### Futaie jardinée (pure ou mélangée)
Mélange d'arbres pied à pied ou par bouquets où toutes les classes de grosseur sont représentées, du semis à l'arbre exploitable sur la surface d'une unité de gestion (parcelle ou sous parcelle).
Le maintien ou l'obtention de la structure jardinée se font par des coupes de jardinage effectuant simultanément les opérations de récolte, d'amélioration et de régénération. Celles-ci sont orientées par des normes de répartition des diamètres, sensées correspondre à un équilibre.
A la suite des travaux sur les typologies de peuplements, ces normes ont évolué dans certaines régions vers un « état objectif d'équilibre » caractérisé par des fourchettes de surface terrière et de structure, fonction des essences, des stations et des objectifs de production.

### Futaie régulière (pure ou mélangée)
Peuplement dont tous les arbres ont sensiblement la même classe d'âge sur la surface d'une unité de gestion (parcelle ou sous parcelle). Il en résulte une fermeture horizontale du couvert, avec un étage prépondérant et une faible dispersion des catégories de diamètres. Les coupes de régénération et d'amélioration sont dissociées

## G

### Gestion forestière durable
« La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes. »

## H

### Houppier
Ensemble des ramifications (branches et rameaux) d'un arbre et de la partie du tronc non comprise dans le fût.

## I

### Identité et typicité
Un paysage devrait pouvoir être identifié par des caractéristiques qui le distinguent des autres, ou l'apparente à un type particulier, au lieu d'être pour la plupart banalisés et uniformisés. Certains paysages typés de rivière, par effet de singularité ou de référence, suscitent encore une image forte, sensible aux moindres modifications : la défense de l'identité des rivières et de leurs paysages est alors un enjeu fort.

### Inventaire pied à pied
Toutes les tiges sont inventoriées, généralement par essences et au-delà d'un diamètre de précomptage fixé au préalable (le plus souvent 17,5 cm = classe 20).

### Inventaire statistique
Les tiges sont inventoriées sur un échantillon de placettes de faible surface, choisi de façon aléatoire ou systématique. Les résultats sont issus d'un traitement statistique au niveau de la parcelle ou de la forêt. Le nombre de placettes est choisi en fonction de la précision recherchée. Cette méthode est applicable surtout sur de grandes surfaces.

# Glossaire

## L

### Layon forestier
Voie de passage en forêt, de faible largeur, dégagée de tout arbre laissée en terrain naturel. Ces sont le plus souvent des emprises qui permettent des accès uniquement pédestres.

### Ligne de force du paysage et les formes dominantes
Formes particulières qui attirent et conduisent le regard. Au lieu de les contrarier volontairement, on peut choisir de se laisser guider par elles pour les transporter en termes d'aménagement.

### Limite
Ligne qui sépare deux terrains ou territoires contigus.
- Limite entre deux entités paysagères : frontière entre deux entités. On peut distinguer deux types de limites : les ruptures et les transitions.
- Limites visuelles : qui limitent l'étendue du regard (crêtes d'un massif qui bornent l'horizon d'une vallée…) sensibles à toute implantation (pylône, éolienne, construction,…) ; qui cloisonne l'espace (ripisylve, haies,…) Ces barrières optiques déterminent des jeux d'échelles de vision dans le paysage.

### Lisière
Bande de transition entre un milieu forestier et un milieu ouvert (terre cultivée, prairie, friche, pare-feu, …)
La lisière est idéalement et successivement constituée d'un ourlet herbeux, d'une strate arbustive et d'une strate arborée.

## M

### Mesures dendrométriques
Les mesures dendro-(arbre)-métriques caractérisent le volume des arbres (hauteur, diamètre, forme), leur vitalité, leur stabilité et leur qualité technologique.

### Milieu naturel
Milieu, tel qu'une mare, une pelouse sèche, une lande, une forêt, qui fonctionne, biologiquement parlant, sans intervention humaine, quelle que soit l'origine de sa création.

## P

### Parquet
Groupe d'arbres de dimensions sensiblement voisines s'étendant sur une surface suffisante pour être repérable sur le terrain (et cartographiée) et pour constituer une unité de gestion. Sa surface est d'au moins 50 ares.

### Passage à la futaie
Nombre de perches (par hectare) atteignant chaque année le diamètre de précomptage (habituellement 17,5 cm).
C'est un bon indicateur du niveau de renouvellement du peuplement (continuité de la régénération, rajeunissement ou vieillissement du peuplement). Il est difficile à apprécier avec rigueur dans les typologies de peuplements.

### Pied à pied
Juxtaposition (ou mélange intime) d'arbres, parfois de bouquets (transitoires), de différents diamètres.

### Peuplement
Ensemble d'arbres ayant une uniformité jugée suffisante quant à sa composition, sa structure, son âge, sa répartition, son état sanitaire, etc., pour se distinguer des peuplements voisins, et pouvant ainsi former une unité élémentaire sylvicole ou d'aménagement.

### Peuplement mixte
Peuplement constitué de gymnospermes (résineux) et d'angiospermes (feuillus) fortement mêlés.

### Plan d'aménagement
Plan détaillé à long terme visant une zone forestière. Il contient un inventaire et d'autres données sur les ressources.

### Points d'appel visuels
Éléments du paysage qui attirent le regard (silhouette du château en crête, rivière scintillant en fond de vallée,…). Points d'appel à ne pas dénaturer et influences visuelles à conforter. Peut aussi concerner en revanche des éléments disgracieux qu'il faut alors résorber en priorité.

### Point de vue remarquable
Point de vue aisément accessible, permettant d'embrasser un large paysage. Situés en hauteur, les points de vue ont un rôle essentiel de « respiration » dans la perception du paysage ; ils permettent également de saisir les logiques d'organisation d'un territoire et de ses paysages. Reste ensuite à découvrir ceux-ci de l'intérieur.

### Profondeur du champ de vision
Vision longue, confortée par l'axe visuel du point d'appel, à préserver et ne pas bloquer par des écrans d'arbres ou de béton. Les visions rétrécies procurent une impression d'enfermement, et restent très sensibles à tout impact visuel disgracieux…

## R

### Reboisement
Action de regarnir d'arbres une terre forestière par des moyens naturels ou artificiels, tels la plantation et l'ensemencement.

# Glossaire

**Régénération**
Renouvellement continu d'un peuplement forestier. La régénération naturelle se produit graduellement grâce aux graines venant de peuplements adjacents ou apportés par le vent, les oiseaux ou les animaux. La régénération artificielle comporte l'ensemencement direct ou la plantation.

**Régénération naturelle**
Installation de semis d'arbres par vois naturelle (apport de graines d'arbres « voisins » par le vent, les oiseaux, les insectes…)

**Rejet**
Jeune pousse qui se développe après la coupe sur une souche ou ses racines.

**Rémanents**
Branchages et déchets végétaux restant sur coupe après exploitation et sortie des produits marchands (fûts).

**Résineux**
Arbre forestier (gymnosperme) riche en matières résineuses. Ordre de végétaux dont les fruits sont en forme de cône et dont le feuillage est persistant.

**Ripisylve**
Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, la notion de rive désignant l'étendue du lit majeur du cours d'eau non submergée à l'étiage. Elle montre généralement des formations linéaires étalées le long de petits cours d'eau, sur une largeur de 25 à 30 mètres ou moins.

## S

**Semis naturels**
Jeunes arbres issus de régénération naturelle.

**Sensibilité paysagère**
Notion utilisée pour caractériser un paysage quant à sa qualité, sa visibilité à partir d'un site donné et la fréquentation de ce site.

**Strate**
Niveau de la végétation : la strate muscinale est celle des mousses, la strate herbacée celle des herbes, etc.

**Suivi sanitaire**
Des passages réguliers dans les peuplements à risques permettent d'évaluer les risques de mortalité à court et moyen terme, et d'en déduire les opérations à proposer.

**Sylviculture**
Théorie et pratique visant à régir l'établissement, la composition, la croissance et la qualité des peuplements forestiers. Peut inclure la sylviculture de base (par exemple, la plantation et l'ensemencement) et la sylviculture intensive (par exemple, la remise en état des sites, l'espacement et la fertilisation).

**Sylvopastoralisme**
Combinaison du pâturage et de la production de bois.

**Traîne de débardage**
Marque laissée sur le sol forestier par le passage répété des bois tirés lors du débardage. Les traînes de débardage sont ponctuelles, non permanentes et liées aux exploitations en cours.

## T

**Traitement**
Nature et organisation des opérations sylvicoles dans une unité de gestion ou une parcelle.

**Transition**
Portion de territoire mettant en relation plusieurs entités paysagères. Une transition à une échelle donnée, est caractérisée par une modification progressive des caractéristiques des deux entités paysagères, au fur et à mesure que l'on progresse vers l'une ou l'autre.

**Taillis**
Ensemble d'arbres issus de rejets de souche (reproduction asexuée, non issue de graine). Les taillis sont souvent de vitalité et qualité inférieurs à ceux des futaies. Dans les peuplements composés d'arbres de futaie, le taillis fait généralement partie du sous étage.

**Technique agro-pastorale**
Mesure mise en œuvre par les bergers pour créer des prairies (brûlis de lande).

**Type forestier**
Groupe de zones boisées ou peuplements de composition similaire (espèces, âge, hauteur, densité) qui le distingue d'autres groupes.

**Typologie de peuplement**
Catalogue synthétique de différents types de peuplements rencontrés dans une forêt, un massif, une région…, chaque type regroupant un ensemble de peuplements ayant des caractéristiques communes, notamment composition, structure et capital sur pied. Pour chacun des types sont généralement suggérées des évolutions et des interventions possibles, au moins sur le moyen terme.

# Glossaire

## U

### Ubac
Versant d'une montagne exposé au nord, à l'ombre (s'oppose à l'adret).

## V

### Vente sur pied
C'est le mode de vente le plus répandu en France. Les arbres sont marqués et cubés plus ou moins précisément, et vendus sur pied (vivants).

### Vente en bord de route
Dans ce mode de vente, le propriétaire assure l'exploitation des arbres marqués et vend les bois abattus et façonnés sur dépôt (accessible aux grumiers). Il permet au propriétaire de contrôler directement les opérations d'abattage et de débardage.

### Vente en sciages
Il s'agit d'un mode de vente plus rare chez les propriétaires forestiers, dans lequel celui-ci assure l'exploitation, le transport, le sciage et le stockage des bois et vend ainsi les plateaux et/ou avivés (secs) à des artisans.

### Vente en bloc
Dans ce mode de vente, les arbres marqués sont cubés précisément et la facture est réalisée avant la coupe, sur base d'un prix global entendu entre vendeur (propriétaire) et acheteur.

### Vente à l'unité de produit
Dans ce mode de vente, les arbres sont marqués et un volume approximatif est communiqué, mais la facture est réalisée en fin de chantier sur base du volume constaté et du tarif unitaire (au $m^3$, au stère, à la tonne) entendu entre vendeur (propriétaire) et acheteur.

### Verrou
Un verrou glaciaire est un terme de géomorphologie désignant la diminution de la largeur et l'élévation du plancher rocheux d'une vallée glaciaire au droit d'une zone qui a mieux résisté à l'érosion du glacier.

# Bibliographie et références

## LES BONNES ADRESSES

### Administrations

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**
Demandes d'autorisations de défrichement, Subventions pour la desserte et pour la régénération du mélézin.
5 rue des Silos, 05000 GAP, 04.92.51.88.42
http://www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PACA**
Demandes d'autorisations au titre du site classé.
CS 800065 Allée Louis Philibert, 13182 Aix en Provence Cedex 5, 04 42 66 65 62
http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/

**OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**
Gestion des forêts domaniales et communales
Avenue René Froger, 05100 Briançon

### Acteurs économiques

**SCIERIE ROMAN**
Achat de coupe de bois, vente de bois scié et bois de feu
Le Serre, Le Clatet, 05100 Val-des-Prés, 04 92 20 14 51

**SCIERIE HILAIRE**
Achat de coupe de bois, vente de bois scié
Le Rosier, 05100 Val-des-Prés, 04 92 21 09 17

**COOPÉRATIVE PROVENCE FORÊT**
Service aux propriétaires, maîtrise d'œuvre de coupes de bois, plans de gestion
8ter rue Capitaine de Bresson, 05010 Gap CEDEX, 04 92 52 53 30

**ALCINA FORÊTS**
Gestionnaire forestier privé, maîtrise d'œuvre de coupes de bois - 4 rue du Canal, 05000 Gap 06 19 68 98 61

### Les collectivités

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS**
1 Rue Aspirant Jan 05100 Briançon, 04 92 21 35 97

**MAIRIE DE VAL-DES-PRÉS**
Le Serre, 05100 Val-des-Prés, 04 92 21 06 16

**MAIRIE DE NÉVACHE**
Ville Haute, 05100 Névache, 04 92 21 19 19

**MAIRIE DE BARDONECCHIA**
Piazza De Gasperi 1, 10052 Bardonecchia, (+39)0122-909911

**MAIRIE DE LA SALLE-LES-ALPES**
13 Chemin de Gaudissard, 05240 Salle les Alpes (La) 04 92 25 54 00

**MAIRIE DE MONÊTIER-LES-BAINS**
BP 26, 05220 le Monêtier-les-bains, 04 92 24 40 04

**CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES-ALPES**
Hôtel du Département, Place Saint Arnoux - CS 66005, 05008 GAP Cedex, 04 92 40 38 00

**CONSEIL RÉGIONAL DE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**
27 Place Jules Guesde, 13002 Marseille, 04 91 57 50 57

### Appui aux propriétaires forestiers

**CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE**
Conseils aux propriétaires, Aide aux formalités administratives, Formation, Appui au regroupement, Documents de gestion durable
8ter rue Capitaine de Bresson, 05010 Gap CEDEX, 04 92 45 00 78

**CHAMBRE D'AGRICULTURE**
Arbre hors forêt, Haies, Pastoralisme
8 ter rue Capitaine de Bresson, 05010 Gap CEDEX, 04 92 52 53 30

# Bibliographie et références

## OUVRAGES ET PUBLICATIONS


- **Guide architectural et paysager de la Vallée de la Clarée**, Communauté de Communes du Briançonnais
- **Observatoire photographique du paysage de la Vallée de la Clarée et Vallée Étroite**,
  Rapport de présentation 1ère mission 2009-2010 - Serge Tollari, Photographe, Mai 2011, Communauté de Communes du Briançonnais
- **Gestion forestière dans un Grand Site**,
  Rapport de présentation de l'atelier du 17 septembre 2009, Mai 2011, Communauté de Communes du Briançonnais, Réseau des Grands Sites de France et l'Office National des Forêt
- **Observatoire du paysage de la Clarée**,
  Regard sur les dynamiques de la vallée -Thomas Padovan, Raphaël Favory, Pierre Sarrien, APR, ENSP 2007
- **Le guide « Paysage et Aménagement Foncier Agricole et Forestier »**,
  Ministère AAPRAT, Ministère EDDTL décembre 2010
- **Biodiversité et gestion forestière**
  Gosselin F. et al, 2005, CEMAGREF.
- **Guide paysager pour la gestion forestière des massifs Concors et Sainte-Victoire**,
  Méthode pour l'établissement des documents de gestion et la réalisation des opérations sylvicoles - janvier 2009, CRPF – ONF
- **Rapport guide forestier Alpes du Sud**, mémoire de fin d'étude - Véronique Chambon, FIF 2003-2006, ONF - ENGREF
- **Écologie forestière**, Otto, 1998 IDF, 396 pages
- **Guide des sylvicultures de montagne, Alpes du Sud françaises**, J. Ladier, ONF - IRSTEA, 2012
- **Gestion forestière et diversité biologique**, Rameau J.C. et al, 2000, France, Domaine atlantique, classeur IDF
- **L'agriculture et la forêt dans le paysage**, Régis Ambroise, Ministère de l'Agriculture, 2002
- **Approche paysagère des actions forestières**, Peter Breman, 1993, CEMAGREF, ONF


## SITES INTERNET

Informations du Centre Régional de la Forêt Privée sur la gestion forestière, le regroupement des propriétaires forestiers, la réglementation, la fiscalité et les documents de gestion durable: www.ofme.org/crpf/


- www.ccbrianconnais.fr
- www.valdespres.fr
- www.nevache.fr
- www.grandsitedefrance.com
- www.crpf-lr.com/gest_durab.htm, Centre Régional de la Propriété Forestière
- www.onf.fr
- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.agriculture.gouv.fr
- www.crpf-poitou-charentes.fr/Glossaire.html, Centre Régional de la Propriété Forestière du Poitou-Charentes
- www.crpf-limousin.com/sources/files/FOGEFOR/general_lexique_e.pdf, Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin
- www.foretpriveefrancaise.com/quelques-termes-usuels-de-la-sylviculture-des-peuplements-irreguliers-152449.html, Le portail des forestiers privés
- www.gestion-forestiere-sud.com/lexique_27.php, de Gaëtan du Bus de Warnaff, ingénieur forestier
- http://jeanmarie.chantrel.free.fr/annu/glossair.html, Glossaire de terminologie forestière
- Liste actualisée des Atlas des paysages, disponibles et accès à leur version numérique, lorsqu'elle existe, sur le site : http://www.naturefrance.fr/spip.php?article177

# VALORISATION FORESTIÈRE EN SITE CLASSÉ
# GUIDE PAYSAGE : VALLÉE DE LA CLARÉE ET VALLÉE ÉTROITE

Depuis cinquante ans, l'abandon progressif des terrasses agricoles situées en lisière de forêt a favorisé l'extension de cette dernière. Ainsi les paysages de la vallée de la Clarée et de la vallée Etroite, réputés pour leur équilibre entre cultures, forêt, alpages et rochers, sont-ils menacés.
Entre la forêt publique et les terres cultivées des vallées se dresse désormais une nouvelle forêt, constituée de petites parcelles, nouvellement conquises, principale responsable de la fermeture et de la banalisation du paysage.

Classée depuis vingt ans, la Clarée attendait ce guide, véritable aide dans le maquis de réglementations complexes et superposées.C'est donc pour informer et mobiliser les propriétaires, les inciter à se regrouper afin d'aboutir à une exploitation de cette (modeste) ressource que ce guide, intégré à l'enjeu n° 3 de l'Opération Grand Site (Réhabilitation des milieux, sites et paysages), portée par la Communauté de Communes du Briançonnais, a été rédigé.

Précédé d'une étude foncière et de réunions sur le terrain avec les propriétaires, ce guide, d'une grande clarté et d'une agréable lecture, rappelle l'importance de la forêt dans le paysage montagnard ainsi que les principales interventions sylvicoles, souvent mal comprises. Chacun de ses lecteurs – propriétaires, techniciens, élus – y trouvera de quoi alimenter ses réflexions et orienter son action.

*René SIESTRUNCK*

*Vice-président*
*de la Communauté de Communes*
*du Briançonnais*


Réalisation

communauté de communes du Briançonnais

Financement

Objectif coopération européenne France Italie 2007 - 2013 – Fond Européen de Développement Régional

AlteValli HautesVallées
Grand Briançonnais • Pays de Maurienne
Pinerolese • Valle Susa e Val Sangone

alcotra

Conseil Général Hautes Alpes

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Conception

Alcina
CONNAÎTRE, GÉRER, VALORISER VOTRE FORÊT

Orta paysage

barre D'ESPACE